

ESPACE ET CONTROLE SOCIAL (*)

PAR

Danièle LOSCHAK

Professeur à l'Université d'Amiens.

Espace et contrôle social : la réunion de ces deux termes laisse apparaître en filigrane une problématique implicite et le postulat qui la sous-tend. Elle n'a de sens, en effet, que si l'on renonce à considérer l'espace comme le support neutre ou le réceptacle passif de mécanismes de contrôle social qui lui demeureraient fondamentalement extrinsèques, et si l'on suppose au contraire que ces mécanismes entretiennent avec lui un rapport complexe, irréductible à tout le moins à un simple rapport de contenu à contenant. C'est ce rapport que l'on veut tenter ici d'élucider.

Mais il convient au préalable de lever un obstacle d'ordre terminologique et conceptuel, qui tient à ce que les notions d'espace et de contrôle social, même envisagées isolément, n'ont ni contenu sémantique précis et strictement codifié, ni statut théorique clair et incontesté. Les quelques réflexions qui suivent n'ont pas l'ambition de résoudre tous les problèmes que soulève l'emploi de ces notions; elles visent seulement, de façon toute pragmatique, à dissiper suffisamment le flou sémantique et théorique qui les entoure pour les rendre opératoires dans la perspective qu'on s'est fixée.

1° Le terme d'*espace* doit être entendu ici au sens propre, et non au sens figuré qu'il revêt dans des expressions telles que « l'espace

(*) On trouvera dans la bibliographie placée en fin d'article le titre et la référence des ouvrages cités dans le texte avec la seule indication du nom de leur auteur.

politique » ou « l'espace intérieur » (1). A vrai dire, cette distinction ne constitue qu'une première et très imparfaite approximation : car vouloir bannir le sens figuré, qui imprègne, souvent malgré nous, notre façon de percevoir et de penser le réel, serait parfaitement illusoire et impliquerait notamment que l'on renonce à user de métaphores spatiales pour décrire et théoriser les rapports sociaux (2). Le couple centre/périphérie, en particulier, conserve une dimension métaphorique alors même qu'il sert à rendre compte de relations qui se déploient effectivement dans l'espace : la capitale d'un Etat fait figure de « centre » sans occuper nécessairement une situation centrale au point de vue territorial ; et le « centre » d'une ville est perçu comme tel en fonction d'une série de critères qui sont loin d'être tous d'ordre géographique.

Ce glissement imperceptible et continu du sens propre au sens figuré n'est pas la seule difficulté que l'on rencontre pour cerner la notion d'espace : si l'on admet que l'espace, tel qu'on l'envisage ici, est l'espace concret, encore faut-il lever les ambiguïtés qui s'attachent à ce qualificatif. L'opposition concret/abstrait, appliquée à l'espace, semble *a priori* opératoire. Les mathématiciens distinguent en effet l'espace abstrait du géomètre de l'espace sensible de notre représentation, et de l'espace physique, lieu de l'activité humaine ; les psychologues, de leur côté, opposent à l'espace mathématique, construction abstraite, l'étendue concrète, seule effectivement perçue,

(1) Ces remarques concernent tout autant la notion de « territoire », à laquelle elles peuvent dans leurs grandes lignes être transposées. Le territoire, « étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain », ou encore « étendue de pays sur laquelle s'exerce une autorité », selon le Robert, peut également être entendu abstraitement, et renvoie alors à une aire de compétence ou de spécialisation impliquant un certain type de découpage du social non matérialisé sur le sol (cf. « le territoire de l'historien »).

Le terme de « territoire » sera ici utilisé dans son acception concrète, sous réserve des mêmes précautions théoriques que nécessite l'emploi du terme « espace » et qui sont rappelées plus loin. Jusqu'à un certain point les deux termes sont d'ailleurs interchangeables, et ils sont, de fait, utilisés l'un pour l'autre dans une série d'hypothèses. La notion de territoire comporte toutefois des connotations juridico-politiques absentes de la notion d'espace, laquelle comporte en revanche une dimension métaphysique et psychologique difficile à éliminer totalement. Par ailleurs, le territoire s'inscrit plutôt dans un univers à deux dimensions, alors que l'espace est moins étroitement lié à une emprise sur le sol.

(2) C'est parce qu'il est difficile de penser quoi que ce soit qui n'ait quelque part son territoire, son espace délimité, cerné, sédentaire qu'il est difficile de penser le territoire, « précisément parce que la dimension territoriale fait partie des mécanismes de la représentation » (Fourquet et Murard, p. 52). Mais la prégnance des métaphores spatiales est telle que la notion d'espace devient « une espèce de bric à brac informe où l'on va puiser des expressions qui servent à donner une allure rigoureuse au discours sur les autres aspects du réel » (A. Lipietz, p. 14). A. J. Greimas, de son côté, montre bien comment le langage spatial, avec ses deux dimensions — signifiant spatial, signifié culturel —, ne sert pas seulement à la catégorisation du monde tel qu'il apparaît, sous la forme d'un inventaire de lexèmes (forêt, maison, toit...), mais qu'il permet de parler « spatialement » des choses sans rapport apparent avec la spatialité (p. 133).

ou encore espace perceptif, qui se décompose à son tour en un espace visuel, un espace tactile, un espace moteur... Mais cette opposition n'a pas elle non plus de caractère absolu : ainsi, l'espace géométrique imprègne jusqu'à un certain point la connaissance sensible, puisque nous percevons — ou croyons percevoir — les objets dans un cadre à trois dimensions. On voit du reste, par cet exemple, que l'espace concret n'est pas réductible au seul espace « réel » ou « objectif » (à supposer que ces termes aient encore un sens soixante ans après la formulation par Einstein des lois de la relativité...) et qu'on ne peut l'appréhender sans tenir compte des mécanismes de la perception et de la représentation.

Mais le risque principal que comporte l'utilisation sans discernement de la notion d'espace concret est celui d'une confusion possible entre le « concret » et le réel empiriquement constatable. Or l'espace n'est pas une donnée préexistante, immédiatement accessible à l'observateur; c'est toujours une réalité construite, ou plutôt reconstruite à la lumière d'une interrogation théorique. L'espace n'est pas un *continuum* homogène où viendraient s'inscrire des choses et se localiser des activités, ce n'est pas un contenant uniforme toujours déjà-là pour accueillir un contenu variable. Confrontées au problème de l'espace, les sciences sociales s'efforcent progressivement de rompre avec cette conception empiriste à laquelle elles avaient souvent cédé. L'expérience des géographes, les plus directement concernés, est symptomatique de cette évolution. Pendant longtemps, la région, par exemple, a été considérée comme un objet allant de soi, ayant une réalité intrinsèque, délimitable dans l'espace. De la géographie traditionnelle des régions administratives à celle des régions naturelles dotées, selon Vidal de la Blache, d'une « personnalité » forgée par la nature et par l'histoire, le postulat reste le même : il est possible de découper l'espace en fonction de ses caractéristiques propres, indépendamment des activités qui s'y déroulent et des questions que se pose le chercheur. Or de nombreux géographes, aujourd'hui, insistent sur le caractère arbitraire de telles délimitations, ne serait-ce que parce qu'elles reposent sur des critères choisis eux-mêmes de façon nécessairement arbitraire (3). Mais surtout, la transformation radicale de la problématique de l'espace débouche sur une redéfinition de l'objet même de la géographie. La nouvelle problématique met fin à la distinction traditionnelle et contestée de la géographie physique et de la géographie humaine en prenant en considération le

(3) La remarque vaut évidemment aussi pour des espaces à plus grande échelle. Ainsi, l'espace villageois ne peut être considéré comme un objet prêt à être analysé, sauf à retomber dans « le réalisme des délimitations de groupes par l'espace ». Pour saisir les effets propres tenant aux relations entre les groupes et l'espace physique de la géographie, l'espace villageois doit être reconstruit, de façon à apparaître comme la projection dans l'espace géographique de l'intersection des champs de relations des populations résidant dans un lieu donné, qui ont chacun un espace de localisation propre (P. Champagne).

système de relations unissant hommes et lieux dans un espace spécifique (Frémont). L'espace n'est plus conçu comme un simple support de l'action humaine, mais « comme une construction de la société, sa production par laquelle non seulement elle s'exprime mais encore par laquelle elle se réalise »; l'espace géographique se définit essentiellement par ses rapports avec la société qui l'occupe et la façonne à son image du moment (Isnard).

Ainsi se trouve posé le problème du rapport de la société à l'espace : problème crucial si l'on admet qu'il n'y a « pas de théorie de l'espace qui ne soit partie intégrante d'une théorie sociale globale » (Castells), mais aussi qu'aucune théorie sociologique ne peut faire l'impasse sur la dimension spatiale des phénomènes qu'elle prétend expliquer. Et c'est ici que les préoccupations des géographes et des sociologues se rejoignent, les uns et les autres étant amenés à mettre de plus en plus l'accent sur la dialectique espace-société. L'espace n'est pas le réceptacle indifférencié et le décor neutre des événements constitutifs de la vie sociale, il n'est pas « pure occasion de déploiement de la structure sociale » (Castells); non seulement c'est un produit de la société, façonné par l'ensemble des rapports sociaux dans leurs différentes dimensions — économique, politique, idéologique... —, mais il est lui-même simultanément producteur de social, matriciel des rapports sociaux. Il ne suffit pas de dire qu'il est le reflet des rapports sociaux, puisqu'il est la condition même d'existence de ces rapports qui ne se conçoivent pas en dehors de leur inscription dans l'espace, tout comme, à l'inverse, il n'y a pas d'espace qui ne soit socialement produit (4). Cette inhérence espace-société impose d'appréhender l'espace non pas isolément, mais comme un sous-système du système social global, régi par les mêmes lois et étroitement articulé aux autres éléments de la structure sociale. Elle légitime en même temps le souci de mettre en rapport certaines formes de contrôle social avec certaines formes d'emprise sur l'espace et d'organisation de l'espace.

2° La notion de *contrôle social* demande elle aussi à être explicitée. Elle recouvre l'ensemble des processus, conscients et inconscients, spontanés, suscités ou imposés, par lesquels une société assure les conditions de sa reproduction, demeure une et la même, maintient

(4) On sait que pour le courant marxiste l'espace s'organise en fonction des rapports de production et de la division de la société en classes. M. Castells, par exemple, note que « le processus qui structure l'espace dans les sociétés capitalistes avancées est celui qui concerne la reproduction simple et élargie de la force de travail », puisque les mêmes lois structurales et conjoncturelles commandent l'existence et la transformation de l'espace et celles des autres éléments de la réalité historique considérée. Tel est aussi le sens de l'affirmation de H. Lefebvre pour qui « l'espace est politique », non pas parce qu'il a été détourné par l'idéologie ou par la politique, mais parce qu'il a toujours été politique et stratégique, parce qu'il a été façonné, modelé, à partir d'éléments historiques ou naturels, mais politiquement (*Espace et politique*).

sa cohésion dans le temps et dans l'espace, surmonte, éventuellement en les occultant, ses contradictions internes, désamorce les tensions qui menacent son intégration et, à terme, sa survie. Le contrôle social suppose le pouvoir sans préjuger des formes sous lesquelles il s'exerce. Le concept de contrôle social est plus extensif que le concept de pouvoir; il permet d'appréhender une plus grande variété de phénomènes, tout en évitant certains des écueils que comporte le recours exclusif à un concept aussi controversé que celui de pouvoir. Le champ d'investigation comprend ainsi l'ensemble des mécanismes par lesquels sont obtenus la soumission des individus et l'intégration sociale — derrière lesquels le pouvoir se profile certes toujours, mais à des degrés et selon des modalités variables; il inclut à la fois la violence physique et la violence symbolique, l'assujettissement des corps et le contrôle des consciences, la répression et la manipulation, la contrainte et la persuasion, l'inculcation de valeurs et l'imposition de pratiques, l'appel à la raison comme à l'imaginaire ou au désir... Inhérent à la société puisque condition de son existence même, le contrôle social offre par ailleurs cet avantage qu'il peut être postulé indépendamment des formes que revêt le pouvoir dans une formation sociale ou historique donnée. La référence à la notion de contrôle social autorise à laisser en suspens — sans compromettre, croyons-nous, la rigueur de la démonstration — des problèmes aussi controversés (et insolubles ?) que ceux relatifs au fondement, à l'essence ou à la localisation du pouvoir.

Ainsi la question de la primauté du politique ou de l'économique n'a-t-elle qu'une incidence indirecte sur la façon d'appréhender les mécanismes de contrôle social : si celui-ci a pour objet et pour effet de maintenir un certain ordre, et donc, éventuellement, de contribuer à la reproduction de la domination sociale, il peut néanmoins être analysé sans préjuger du fondement de cette domination. Il en va de même de l'essence du pouvoir et des formes dans lesquelles il s'exerce : on sait qu'à une représentation du pouvoir « juridico-discursive », essentiellement apte à poser des limites, fonctionnant à la Loi, à la censure, à la répression, à l'occultation, et dont les effets se ramènent tous, en définitive à l'obéissance, Foucault oppose un pouvoir fonctionnant à la technique, à la normalisation, au contrôle, et conçoit les relations de pouvoir comme directement productives (5). Or la notion de contrôle social est conciliable tant avec la conception d'un pouvoir politique caractérisé par le dualisme répression/idéologie qu'avec les analyses suggestives de Foucault sur l'importance des « disciplines »; mieux : elle les intègre, puisqu'elle

(5) On retrouve la même idée dans les analyses du C.E.R.F.I., inspirées à la fois de Foucault et de Guattari : l'appareil de pouvoir codifie chaque opération productive, chaque geste de la vie quotidienne, transformant toute l'énergie désirante des « masses » en ressentiment et en mauvaise conscience, et il est lui-même un appareil énergétique (Fourquet).

recouvre des mécanismes qui relèvent indifféremment ou simultanément de la coercition, de la croyance ou de la normalisation (6). Enfin, elle permet encore de contourner la question particulièrement épineuse (et à notre sens insoluble, tout au moins dans les termes où on la pose habituellement) de la localisation du pouvoir (entendue au sens métaphorique). Doit-on, comme le suggèrent en particulier les marxistes, se représenter un pouvoir centralisé, situé spatio-temporellement, matérialisé dans des appareils (cf. « la machine bureaucratique et militaire »), cristallisé dans des institutions clairement localisées et hiérarchiquement ordonnées par rapport à l'appareil d'Etat central ? Ou bien faut-il admettre, là encore avec Foucault, l'idée que le pouvoir est diffus, multi-irradiant, dilué dans l'ensemble de la société car immanent aux rapports sociaux, et que, loin de procéder d'une source centrale unique et de s'abattre toujours de ce centre à la périphérie, il vient au contraire d'en bas (7) ? La notion de contrôle social permet de faire momentanément l'économie de ce choix ; car le contrôle social est tout autant le fait d'un pouvoir central disposant du monopole de la contrainte que des multiples institutions qui se partagent le champ social et le recouvrent d'un réseau dense de « micro-relations de pouvoirs ». Quoi qu'il en soit du pouvoir, le contrôle social, lui, est certainement partout, relayé au même titre par la prison et par l'usine, par l'école et par la famille, dont il n'est guère besoin de s'interroger sur la nature d'appareil (idéologique) d'Etat pour savoir qu'elle constitue un dispositif essentiel des mécanismes de contrôle social (8).

(6) Dans son dernier ouvrage, Poulantzas admet implicitement la compatibilité et même la complémentarité de ces deux approches : il remet en cause l'idée que le rôle de l'Etat se limiterait au couple répression-idéologie en faisant allusion aux analyses de Foucault sur la normalisation disciplinaire et en insistant sur le fait qu'elle ne se laisse réduire ni à l'inculcation idéologique, ni à la simple répression physique.

(7) « Par pouvoir, je ne veux pas dire " le Pouvoir ", comme ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un Etat donné..., (ni) un système général de domination exercée par un élément ou un groupe sur un autre et dont les effets, par dérivations successives, traverseraient le corps social tout entier »... « La condition de possibilité du pouvoir ... il ne faut pas la chercher dans l'existence première d'un point central, d'un foyer unique de souveraineté d'où rayonneraient des formes dérivées et descendantes ». Si le pouvoir est omniprésent, c'est « parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point... ». Le pouvoir est partout non parce qu'il englobe tout mais parce qu'il vient de partout (*La volonté de savoir*, p. 121 s).

(8) Il est difficile, au demeurant, d'affirmer l'incompatibilité de ces deux conceptions, dès lors que le terme de pouvoir recouvre des phénomènes qui varient selon ce que chacun y met. Accepter l'idée d'un appareil centralisé, dans lequel est concentré le pouvoir d'Etat, n'est pas nécessairement contradictoire avec l'affirmation que le pouvoir est partout, s'il ne s'agit pas du même « pouvoir ». A la question : qui a le pouvoir ?, on peut être tenté de répondre : cela dépend de l'échelle spatiale à laquelle on se situe, au niveau de l'espace planétaire, de l'espace national, ou du foyer familial. Mais on peut aussi s'efforcer de rétablir une cohérence entre les différents niveaux et d'imaginer les articulations possibles entre le pouvoir central (politique) et les multiples dispositifs de pouvoir diffus dans l'ensemble du corps social. B. Jobert, par exemple, tout en admettant l'idée que les relations de pouvoir qui

3° Dire que le contrôle social est partout, c'est encore utiliser une métaphore. Mais ce langage métaphorique et les représentations spatiales si souvent présentes dans l'analyse des phénomènes sociaux ne sauraient conduire à négliger un problème réel, qu'ils contribuent il est vrai parfois à masquer : celui du rapport concret, immédiat, matériel que les mécanismes du contrôle social entretiennent avec l'espace. Car l'espace apparaît comme une dimension essentielle du contrôle social, à la fois condition de son existence et principe de son efficacité. Et puisque le pouvoir est toujours, d'une façon ou d'une autre, sous-jacent au contrôle social, la question de sa localisation, évacuée comme non pertinente lorsqu'elle s'énonçait en termes métaphoriques, retrouve toute son acuité lorsqu'il s'agit de savoir comment le pouvoir investit l'espace, de le « cartographier » en repérant ses points d'ancrage territoriaux. Car toute stratégie de pouvoir, toute stratégie de contrôle social s'inscrit nécessairement dans l'espace, tandis que toute pratique spatiale est adéquate à une stratégie déterminée. Pratiques spatiales et stratégies sociales sont dans un rapport tel que le décodage des premières contribue à dévoiler les mécanismes de la domination et du contrôle social. Lieu nécessaire du contrôle social (comme de toute vie sociale), l'espace n'en est pas, on l'a dit, le support passif et neutre, mais l'instrument, ou plutôt la médiation nécessaire et active. L'organisation de l'espace, en même temps qu'elle reflète la finalité du contrôle social, qu'elle matérialise un ordre spécifique, concourt à assurer l'efficacité de ce contrôle et à garantir la permanence de cet ordre. Surface d'inscription des mécanismes de contrôle social, l'espace en est simultanément l'instance génératrice.

imprègnent le tissu social ne sont pas dans une situation de dépendance hiérarchique par rapport à l'appareil d'Etat central, refuse de voir dans le politique une relation de pouvoir parmi d'autres : il est ainsi amené à distinguer des micro-réseaux de pouvoir qu'il désigne sous le terme de « contrôle social » les relations de pouvoir relevant du politique, qui concernent la cohésion sociale globale et interviennent sur les échecs des précédents. Pour J. Chevallier (*supra*), si l'espace politique n'est pas le seul espace de pouvoir, il existe néanmoins un principe d'unité, de cohésion structurale, qui relie entre eux les micro-pouvoirs démultipliés qui se partagent le champ social ; et ce principe, c'est le « code ». Le problème, avec le code — notion par ailleurs séduisante —, c'est qu'il est insaisissable ailleurs que dans ses manifestations ; à ce stade de l'analyse, son existence ne peut être que postulée, et seules des investigations plus poussées permettraient de faire apparaître entre tous les rapports de pouvoir les homologies attestant l'existence d'un tel code et indiquant comment il fonctionne. F. Fourquet, pour sa part, estimant que le pouvoir est partout où il y a de la *libido*, c'est-à-dire aussi bien dans les instances les plus centralisées que dans les lieux les plus humbles, est conduit à supposer l'existence d'un appareil de pouvoir diffus dans tout le champ social, traversant toutes les structures, et fonctionnant par le biais d'appareils-délégués de pouvoir qui n'appartiennent pas officiellement au champ politique (telle la famille). Mais si cet appareil de pouvoir ne se confond par conséquent pas avec l'appareil d'Etat proprement dit, ni avec l'instance politique au sens où l'entendent les marxistes, l'appareil d'Etat demeure bien la clef de voûte du système, la « structure matérielle privilégiée du pouvoir social qui organise et domine tous les autres ».

Sans anticiper sur les développements qui suivent, on peut déjà faire l'hypothèse que les modalités de l'interaction entre espace et contrôle social varient d'une part selon les mécanismes mis en œuvre pour obtenir la soumission des individus ou susciter des solidarités, d'autre part selon le niveau où ces mécanismes opèrent, selon l'échelle de l'espace social pris en considération. Mais cette interaction existe toujours. La répression, qui est d'abord domination sur les corps, ne saisit pas ces corps dans le vide mais dans un espace déterminé, elle les fixe au sol pour mieux les contrôler, parfois les enferme, en guise d'exclusion, ou pour mieux les discipliner; l'idéologie ne s'exprime pas seulement dans la parole ou dans l'écrit mais investit le champ social tout entier, et l'espace lui-même est imprégné des valeurs et des représentations dominantes : le discours du pouvoir comporte une dimension topologique et le code du pouvoir s'inscrit matériellement dans les formes spatiales; l'espace, enfin, se révèle plus subtilement encore instance de normalisation et générateur d'ordre, par sa configuration : Foucault a bien montré comment certains dispositifs architecturaux étaient susceptibles d'induire chez les individus des comportements conformes en leur faisant intérioriser les contraintes du pouvoir. Si c'est en définitive une sociologie politique de l'espace qui est tentée ici, on voit qu'elle ne peut se construire sans faire appel à tous les champs du savoir : l'économie, s'il est vrai que l'espace s'organise principalement en fonction des rapports de production; l'anthropologie et l'histoire, qui fournissent les éléments d'une « généalogie des inscriptions territoriales »; la géographie, parce qu'elle s'interroge sur l'agencement et la hiérarchie des espaces sociaux; mais tout autant la sémiologie, pour repérer et décrypter les signes et les symboles du pouvoir dans les formes spatiales, et la psychologie dans la mesure où tout processus d'inculcation de valeurs ou de pratiques conformes met en jeu la relation de l'individu à l'espace et des modèles perceptifs s'enracinant dans l'inconscient ou dans l'imaginaire.

Ce contrôle social multiforme, il s'agit donc de le saisir à tous les niveaux où il est à l'œuvre : au niveau de l'espace global, du territoire délimité sur lequel une communauté exerce son emprise exclusive, par lequel elle manifeste son unité et qui participe de son identité même; mais aussi au niveau d'une région, d'une ville, et finalement dans l'ensemble des lieux qui servent de cadre à la vie des groupes ou des individus : le logement, l'usine, l'école ou la rue. Si cette omniprésence du contrôle social n'est guère douteuse, on n'en est pas moins conduit à s'interroger sur la façon dont s'articulent l'espace global, investi directement et immédiatement par le pouvoir politique, et les espaces éclatés et multiples où se manifeste cette « micro-physique du pouvoir » chère à Foucault. Faut-il penser ces différents niveaux comme hiérarchiquement ordonnés et s'emboîtant les uns dans les autres, de sorte que l'espace apparaîtrait en définitive comme un, sinon homogène ? Ou doit-on au contraire appréhen-

der l'espace comme multiple et discontinu ? Question qui renvoie, on le sent bien, à celle de l'unité/pluralité des dispositifs de pouvoir et de leur articulation. D'un côté, la tentation est grande de transposer à l'espace la constatation faite par les historiens qu'il n'existe pas un temps historique uniforme mais des durées différentes, des temps distincts selon qu'on considère l'histoire des individus, l'histoire des sociétés, ou l'histoire de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure (9). Et puisqu'on sait, depuis Einstein, qu'il n'existe pas de temps en général, « que le grand axe des coordonnées espace-temps n'est qu'une fiction newtonienne, corrélatif de notre représentation perspectiviste de l'espace » (Fourquet), ne faut-il pas accepter, à l'image de ce temps dispersé, l'idée d'un espace éclaté (10) ? On ne saurait pourtant écarter d'emblée l'hypothèse que cet espace éclaté comporte en lui un principe de cohérence, que ces différents niveaux forment système — un système dont la logique de fonctionnement nous serait précisément révélée par la mise en lumière des mécanismes de contrôle social dont ils sont matriciels. L'espace n'est pas un, certes, et à chaque niveau correspondent des mécanismes spécifiques de contrôle social (11) ; mais, quelle que soit l'échelle spatiale prise en compte, une même logique sociale est à l'œuvre, et ces processus démultipliés concourent en définitive à conforter un même ordre social.

4° Ce défrichage théorique, bien que non exhaustif et sans doute imparfait, nous permet de poser les termes d'une problématique dont la formulation reflète l'aspect dialectique de la relation espace-société : au départ, le contrôle social suppose le contrôle de l'espace, l'espace apparaissant à la fois comme un instrument du contrôle

(9) C'est Braudel qui, le premier, a systématisé la thèse de la dispersion de l'histoire et des temps historiques. Il ne faut pas, dit-il, chercher à inscrire dans le même cadre des mouvements qui n'ont ni la même durée, ni la même direction ; « il n'y a pas un temps social d'une seule et simple coulée, mais un temps social à mille vitesses, à mille lenteurs ». Il y a une histoire quasi-immobile des hommes dans leurs rapports avec le milieu environnant ; une histoire lentement rythmée, l'histoire sociale des groupes et des civilisations ; et l'histoire traditionnelle, événementielle, à oscillations brèves, rapides. De sorte qu'il faudrait distinguer, dans le temps de l'histoire, un temps géographique, un temps social, un temps individuel.

(10) Dans un contexte différent, le même problème est abordé par Althusser : après avoir critiqué l'idée d'un temps continu et homogène, et proposé d'assigner à chaque « niveau » du tout (forces productives, rapports de production, superstructure) un temps propre, relativement indépendant des autres temps, il retient néanmoins que « le mode et le degré de cette indépendance sont déterminés par le mode et le degré de dépendance de chaque niveau dans l'ensemble des articulations du tout ».

(11) L'idée que la signification des phénomènes varie selon la taille de l'espace représentée se fait également jour chez les géographes. Y. Lacoste montre bien comment le changement d'échelle transforme parfois de façon radicale une problématique, et comment chaque niveau d'analyse permet d'appréhender certains phénomènes mais en occulte d'autres : de sorte qu'aucun d'eux ne doit être *a priori* négligé. Le problème, bien sûr, est de choisir à chaque fois l'espace de conceptualisation le plus adéquat, et d'opérer ensuite l'articulation des différents niveaux d'analyse (*La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*).

social et un élément à maîtriser pour en assurer l'efficacité; de cette emprise sur l'espace résulte une correspondance étroite et bi-univoque entre ordre spatial et ordre social, l'ordre spatial concourant directement à la reproduction d'un ordre social dont il est simultanément la matérialisation.

I. — DU CONTROLE SOCIAL AU CONTROLE DE L'ESPACE

Pratiques spatiales et stratégies sociales entretiennent un rapport étroit. Le contrôle social passe par une emprise sur l'espace, le contrôle d'une population suppose le contrôle d'un territoire. Instrument de domination, de puissance, l'espace s'analyse d'abord et avant tout comme une dimension constitutive du pouvoir; de sorte que la maîtrise de l'espace apparaît comme un enjeu capital des affrontements sociaux (12). Si le pouvoir s'inscrit dans l'espace, s'il existe matériellement dans et par l'espace, il n'y a pas d'espace qui ne soit investi d'une certaine manière par le pouvoir : l'organisation de l'espace est intimement liée aux stratégies mises en œuvre pour fixer, répartir, sérialiser les populations, groupes ou individus qui, assignés à des territoires déterminés, peuvent être plus aisément et plus efficacement contrôlés. A une maîtrise globale — même si elle n'est

(12) Les exemples ne manquent pas à l'appui de cette affirmation. La « territorialité » (T. Hall), qui consiste à s'assurer la possession exclusive d'un territoire et à le défendre contre les membres de sa propre espèce, est considéré comme une caractéristique significative du comportement animal. Au point que certains y voient un véritable instinct inné, s'agissant non seulement de nombreuses espèces animales mais aussi de l'espèce humaine, l'homme s'attachant de bien des façons à défendre sa terre, son sol, son espace (Bouthoul). Cette assimilation du comportement humain au comportement animal est pour le moins rapide, et sans doute discutable, car les facteurs d'ordre socio-politique sont ici bien plus déterminants que les facteurs proprement psychiques; et l'attitude d'une communauté à l'égard du territoire collectif n'est pas réductible à celle qui pousse l'individu isolé à protéger sa sphère privée. Il reste que la possession d'un espace est perçue comme une nécessité vitale pour une société, que la défense de l'espace semble inhérente à la plupart des sociétés, primitives ou modernes, et qu'elle y apparaît même comme la fin suprême qui légitime la guerre. La conquête et la défense de l'espace constituent jusqu'à un certain point la trame de l'histoire : la guerre et la colonisation naguère, le partage du monde en deux blocs rivaux aujourd'hui, ou les efforts pour s'assurer le contrôle des mers et des sites stratégiques témoignent de l'importance cruciale de l'espace. Lorsqu'on quitte le terrain international, on s'aperçoit que la lutte des classes ou la concurrence commerciale visent elles aussi à l'appropriation ou au contrôle d'espaces. Et l'affaire du Larzac fournit l'exemple d'un mouvement de lutte qui a réussi à s'identifier totalement à un espace, parce que l'espace en est l'enjeu fondamental, parce que la lutte qui se joue là est d'abord une lutte pour l'utilisation de l'espace (M. Pichol). La maîtrise de l'espace constitue également un enjeu important de la concurrence entre classes : on a pu par exemple analyser les relations sociales qui s'établissent sur la route entre les conducteurs de véhicules comme l'expression d'une concurrence pour l'appropriation de l'espace routier, elle-même réductible à un conflit de classe non perçu comme tel (L. Boltanski).

jamais totale — de l'espace se superpose une emprise différenciée, et reflétant des stratégies variables de territorialisation, sur des espaces appréhendés à plus grande échelle (13).

A. — LA MAITRISE DE L'ESPACE

Le problème de la maîtrise de l'espace comporte un aspect immédiatement politique puisqu'il renvoie à la question de l'exercice du pouvoir au sein de la société globale. Non seulement, en effet, le pouvoir politique s'exerce sur un territoire qui délimite, positivement et négativement, sa sphère de compétence, mais surtout le rapport à l'espace détermine et reflète le mode d'existence même du pouvoir : à un type de pouvoir correspond un type d'emprise sur l'espace, et les formes d'organisation spatiales évoluent parallèlement à la transformation des structures socio-politiques, les unes et les autres étant produites de façon concomitante et simultanée. De même qu'il y a une dimension territoriale du politique, il y a une dimension politique de l'espace social, puisque tout espace est toujours déjà investi par le pouvoir, simultanément objet, instrument et enjeu d'une domination qui cherche à s'inscrire sur le sol pour assurer sa pérennité dans le temps. Et dans son évolution même, l'organisation de l'espace semble obéir à une dynamique de la centralité, homologue de la dynamique du pouvoir et de sa croissance.

1) LA DIMENSION SPATIALE DU POUVOIR POLITIQUE.

Nous sommes habitués, aujourd'hui, à considérer le territoire comme une dimension constitutive de cette entité politique qu'est l'Etat, caractérisé très classiquement par ses trois éléments : un territoire, une population, un gouvernement. Toutefois, l'anthropologie nous rappelle que la dimension spatiale est déjà présente dans les sociétés sans Etat. La communauté primitive, affirme Clastres, c'est le groupe local. et ceci indépendamment du caractère fixe ou mobile de l'habitat, chez les chasseurs nomades tout autant que chez les agriculteurs sédentaires. Car, en tant qu'unité politique, cette communauté « non seulement s'inscrit dans l'espace homogène de son habitat, mais étend son contrôle, son codage, son droit sur un territoire ». Le territoire n'est donc pas simplement la réserve naturelle de ressources matérielles dont la maîtrise permet à la communauté de réaliser son « idéal autarcique » ; c'est aussi l'espace exclusif d'exer-

(13) La fréquentation des écrits des géographes nous incite à une utilisation plus rigoureuse des termes « à grande échelle » et « à petite échelle », conforme à la signification qu'ils revêtent en matière cartographique. On a conscience, ce faisant, d'aller à l'encontre d'une terminologie usuelle (quoique erronée).

cice des droits communautaires, et cette exclusivité, affirmée contre les autres communautés, donne à la société primitive sa dimension proprement politique (« Archéologie de la violence »).

Si un certain nombre d'ethnologues insistent sur l'importance particulière du critère territorial dans le repérage du politique et voient dans les représentations territoriales « le cœur des systèmes politiques », notamment parce qu'elles instaurent une nette séparation entre l'intérieur et l'extérieur (14), il existe toutefois une différence fondamentale entre la société sans Etat et la société étatique dans leur rapport au territoire. La principale caractéristique de l'Etat, par contraste avec le système des clans, des *gens*, réside en effet dans la prise en compte des citoyens sur une base territoriale et leur division en fonction du domicile. Engels, en particulier, a mis en lumière le rôle de l'élément spatial dans la dissolution de la communauté primitive et la création de l'Etat. De fait, il existe un lien incontestable entre l'institutionnalisation du pouvoir de contrainte et le processus d'inscription spatiale du pouvoir, qui traduisent l'une et l'autre le même phénomène de réification et de coupure : alors que la communauté primitive marque directement ses sujets, dans la société étatique le marquage est projeté sur le sol, matérialisé, réifié par le découpage territorial, tandis que le pouvoir, jusque-là dilué dans l'ensemble de la société et exercé collectivement, sans recours à la contrainte, est lui aussi réifié et spatialisé. Le fondement de la solidarité change : il était d'ordre familial ou communautaire, il est désormais d'ordre territorial.

Il reste que le passage du gouvernement par relations personnelles à la forme étatique, du pouvoir fondé sur le principe de parenté, ou lignagier, au pouvoir fondé sur le principe territorial, ne s'est pas effectué brutalement, et a pu donner naissance à des situations intermédiaires. Il semble que dans certains cas le facteur territorial, au-delà de la simple contiguïté spatiale, ait pu devenir progressivement déterminant, sous l'effet notamment des modifications de taille des clans et des tribus, qui ont provoqué l'affaiblissement des liens de parenté et le renforcement consécutif de liens locaux déjà existants (15). En fait, le rapport au territoire est demeuré longtemps ambivalent, la propriété ne se différenciant pas toujours de la souveraineté, et les structures territoriales pouvant revêtir une double nature foncière et politique (16).

(14) En ce sens, Radcliffe-Brown, et aussi Evans-Pritchard, qui estime que « le système territorial des Nuer est toujours la variable dominante en relation avec les autres systèmes sociaux » (Sur ce point, voir G. Balandier, p. 32).

(15) Voir notamment R. Lowie, *The Origin of the State*, New York, 1927, et G. Balandier, pp. 155 s.

(16) C'est notamment le cas en Europe à l'époque de la féodalité : la hiérarchie sociale et politique s'appuie sur la terre, de sorte que pouvoir politique et puissance économique confondus trouvent leur source dans la propriété foncière. On trouve aussi dans la Chine et le Japon anciens des structures complexes à la fois foncières et

Forme intermédiaire entre la société sans Etat et l'Etat moderne, l'Etat traditionnel, s'il se définit sur une base territoriale, n'exerce encore sur son territoire qu'une emprise très imparfaite et imprécise, plus souvent à travers des inféodations que directement; il investit son espace en étendant sa suzeraineté aux communautés existantes, qui ont chacune juridiction sur leur territoire. Dans des pays sous-peuplés, le contrôle des hommes est en effet plus important que celui des terres, surabondantes; et les villages, même lorsqu'ils ont une assise territoriale stable, se présentent plus comme des communautés humaines unies par des liens de solidarité, d'ordre économique, religieux ou culturel par exemple, que comme des unités territoriales. Or les sociétés sans Etat mais aussi les Etats traditionnels occupent souvent des espaces étendus, sans limites précises, parfois même entourés de territoires vides d'habitants. On constate au surplus que lorsque l'espace ne fait pas défaut, qu'il est possible de changer d'espace exploité, le jeu du pouvoir demeure souple et léger, le bannissement ou la migration collective pouvant résoudre les tensions (C. Bataillon); à l'inverse, là où le territoire est « plein », on trouve des formes de pouvoir beaucoup plus élaborées, car une instance supérieure est nécessaire pour imposer un consensus inter-tribal et maintenir la paix civile. L'existence ou au contraire l'absence de compétition pour la terre, liée à des facteurs démographiques, détermine ainsi des modes différents d'exercice du pouvoir: plus le sol manque, plus l'encadrement étatique se fait étroit et contraignant, moins il est possible de préserver l'autonomie des communautés de base.

On comprend mieux, dès lors, les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les Etats du Tiers Monde pour exercer sur leur espace et leur population un contrôle qui ne soit pas purement nominal. Car à une époque où la totalité de la planète est partagée entre les Etats sans plus laisser aucune marge libre, où par ailleurs la légitimité d'un Etat, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, dépend de sa capacité à maîtriser l'espace délimité par ses frontières, la plupart des Etats nouvellement créés voient s'interposer entre eux et leurs citoyens des communautés qui elles-mêmes se reproduisent face au

politiques, au point que « le cadastre... devient un instrument donnant le moyen de peser sur la répartition des biens et des pouvoirs » (G. Balandier, p. 158). En Afrique noire, la propriété foncière est le plus souvent différenciée de la souveraineté; mais le rapport au territoire et à la terre demeure complexe. Balandier analyse l'exemple du royaume de Buganda, où le roi, de qui émane la hiérarchie politique, dispose dans les diverses provinces d'un patrimoine privé qui assure au pouvoir un enracinement terrien, tandis que certains chefs claniques, tout en restant gardiens des terres propres à leurs clans, accèdent à des fonctions d'autorité ou de prestige au sein de l'organisation politico-administrative: il y a finalement imbrication d'un système fondé sur la parenté et porteur de droits fonciers, et d'un système hiérarchique centralisé fondé sur les divisions administratives du territoire et sur des rapports de dépendance personnelle (*ibid.*, pp. 159-160).

pouvoir central par le contrôle de l'accès à la terre (17). Ce défaut d'immédiateté et de transparence du pouvoir, qui va de pair avec une domination généralement indirecte et insuffisante de l'espace national (18), entrave les efforts entrepris par ces États pour assurer leur propre développement, et ceci en dépit du caractère autoritaire de la plupart des régimes en place. Ce décalage caractéristique entre les tâches d'un État moderne et un rapport à l'espace marqué par les structures territoriales traditionnelles (mais souvent aussi celles de la colonisation) s'explique notamment par la coexistence, dans le Tiers Monde, de modes de production différents, supposant des modalités elles-mêmes différentes d'exercice du pouvoir et d'organisation de l'espace : si le mode de production capitaliste tend à devenir dominant, il est loin d'avoir encore entièrement pénétré les populations rurales qui demeurent majoritairement paysannes et ne s'intègrent que très progressivement à l'économie de marché. Or si la dimension spatiale est inhérente à tout pouvoir, quel qu'il soit, la façon dont le pouvoir s'inscrit dans l'espace se modifie parallèlement à l'évolution des structures sociales elles-mêmes.

2) L'INSCRIPTION DU POUVOIR DANS L'ESPACE.

Les modalités d'inscription du pouvoir dans l'espace varient non pas parce qu'il investit différemment un espace déjà là, dont la substance demeure inchangée, mais parce que l'ensemble du rapport espace-société, qui est produit de façon indivisible, se transforme (19). Les mutations successives de l'espace, concomitantes des mutations

(17) Dans les sociétés du sud-est asiatique, par exemple, l'État n'a cessé de se développer et de renforcer son emprise sur l'espace, mais aujourd'hui encore le village demeure une donnée fondamentale de l'organisation sociale et de l'organisation de l'espace qui lui correspond. Il existe donc au moins deux niveaux de pouvoir : celui de l'État, qui a progressivement créé un réseau administratif hiérarchisé, et celui de la communauté villageoise, héritée de formations sociales précapitalistes ; et ces deux niveaux de pouvoir correspondent à deux échelles de l'espace : l'espace national et le terroir villageois (voir M. Bruneau, « Mode de production et organisation administrative de l'espace : le cas de la Thaïlande », in C. Bataillon et autres).

(18) La fréquence des litiges frontaliers dans le Tiers Monde n'est pas uniquement due au caractère arbitraire des frontières tracées par la colonisation ; elle tient aussi à la difficulté qu'éprouvent les États concernés pour contrôler des territoires périphériques souvent peu peuplés (Sahara, Amazonie, Tibet...) et parfois occupés par des minorités ethniques allogènes.

(19) C'est pour « s'empêcher de considérer dès le départ que le territoire n'est qu'une surface passive où se projettent telle ou telle instance sociale ou politique » que Fourquet et Murard décident d'explorer la « généalogie des inscriptions territoriales » (p. 74). Poulantzas rappelle de même qu'« on n'a pas simplement affaire à des modes différentiels d'organisation, d'appropriation et de consommation de quelque chose qui aurait une nature intrinsèque, l'« espace » et que si ces dispositifs d'appropriation et de consommation de l'espace produisent l'espace, ce n'est pas parce qu'ils encadrent ou quadrillent différemment un même espace, puisque « la généalogie de la production de l'espace est première par rapport à l'histoire de son appropriation » (pp. 110-111).

qui affectent la nature et l'exercice du pouvoir, forment la trame d'une évolution discontinue, aboutissant aujourd'hui, avec la généralisation de la forme étatique, à l'unification et à la clôture simultanées de l'espace social.

L'espace n'a pas toujours eu les caractères que nous lui connaissons aujourd'hui. L'espace des sociétés pré-capitalistes a présenté des particularités variables, mais distinctes de l'espace du mode de production capitaliste et de l'Etat moderne. L'espace antique, par exemple, quoique segmenté, est un espace continu et ouvert : s'il a un centre, un foyer, il n'a pas de frontières à proprement parler. Dans l'Occident antique, la cité est organisée autour de son propre centre, mais elle s'ouvre sur le territoire environnant, soumis à la souveraineté de la *polis*. On a affaire à un espace concentrique, où le pouvoir peut se propager sans rencontrer de clôtures au sens moderne du terme, qui délimiteraient des segments hétérogènes (20).

Le territoire despotique, celui des grands empires, « s'empare » du territoire organisé par l'ancien réseau des cités indépendantes (Fourquet-Murard). La bureaucratie régnante, centralisatrice, exerce son emprise sans être arrêtée par le morcellement de l'espace; et on sait que ce « territoire élargi » coïncide souvent avec le bassin d'un grand fleuve qui n'est pas partageable, et dont l'aménagement exige une gestion collective (Mésopotamie, Egypte...). En fait, ce nouveau territoire se superpose plus qu'il ne se substitue au territoire des anciennes communautés, qui subsistent toujours; si l'Etat est estimé logiquement centralisateur, et si la capitale, centre du pouvoir dans l'espace, concrétise sa suprématie sur les pouvoirs particuliers ou locaux, cette logique n'est jamais poussée jusqu'à son terme (Balandier). L'espace demeure segmenté, et alors même que la souveraineté de l'Etat sur l'espace tout entier est reconnue, elle demeure limitée : son autorité coexiste avec d'autres foyers de pouvoir qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais sur lesquels le contrôle exercé n'est que relatif; et cette autorité s'estompe en s'appliquant aux régions éloignées du centre. Ceci montre bien que le pouvoir despotique trouve ses limites les plus contraignantes dans son rapport à l'espace, malgré les moyens bureaucratiques et matériels dont il dispose (Wittfogel). Aucun pouvoir étatique, avant l'époque actuelle, n'a réussi à gouverner plus qu'une portion d'espace limitée, et on a vu des empires se dissoudre dans un espace trop vaste, faute d'instruments pour s'en assurer efficacement la maîtrise. Car, dans la mesure où la structure de l'Etat demeure segmentaire, les risques de rupture

(20) Selon Poulantzas, cet ordonnancement topographique, cet espace homogène et indifférencié, est à mettre en rapport avec les lieux de l'exploitation et les formes du commandement politique : il n'y a pas de ségrégation en ce sens que l'espace de l'esclave est aussi celui du maître, comme l'espace de l'homme public est aussi celui de l'homme privé. Quant à l'espace occupé par les barbares, il n'introduit pas d'hétérogénéité puisqu'il est simplement un non lieu, « la fin radicale de tout espace possible », un « hors-espace » (p. 112).

et de sécession sont élevés, les autorités subordonnées changeant d'autant plus aisément d'allégeance qu'elles occupent une position plus périphérique (Balandier) (21).

En Europe, la désagrégation des Empires provoque l'émergence du territoire féodal (22), dont la segmentarisation traduit l'émission du pouvoir, le fractionnement de l'autorité entre de multiples cellules autonomes. Pourtant, cet espace morcelé demeure d'une certaine façon continu et ouvert; les délimitations n'ont pas la fixité qu'elles acquerront plus tard et ont moins d'importance que les obédiences seigneuriales, foncières et ecclésiastiques, d'ailleurs rarement concordantes. Si chaque lieu est replié sur lui-même, c'est parce que l'espace demeure immense, que les hommes sont rares, séparés par des distances qui semblent infranchissables (23) : il n'y a toujours pas de frontières, au sens moderne du terme. Même les villes, en dépit des murailles qui les entourent et qui matérialisent leur statut d'extra-territorialité lorsque la « bourgeoisie » réussit à s'émanciper des liens de dépendance féodaux, ne sont pas réellement fermées, et les relations avec les campagnes environnantes s'intensifient progressivement. Mais surtout, au début du XIV^e siècle encore, ce sont les hommes que l'on dénombre, non les terres; et l'on ne parviendrait guère à représenter sur une carte l'étendue et les limites exactes du royaume, enchevêtrement inextricable de terres et de droits (24).

(21) Ce type d'organisation de l'espace et du pouvoir a substitué dans certaines parties du monde jusqu'à une époque récente. En Thaïlande, au milieu du XIX^e siècle, la dominance d'un mode de production asiatique va de pair, sur le plan de l'espace, avec une structure en auréoles centrée sur la capitale, un système d'emboîtements qui correspond à des couronnes concentriques de pouvoir décroissant. Autour de la capitale les provinces voisines sont administrées directement par des gouverneurs nommés par le roi; à la périphérie de cette zone centrale on trouve les provinces de 3^e, 2^e et 1^{re} classe, hiérarchisées en fonction de l'importance de leur centre, gouvernées par des dynasties locales et jouissant d'une grande autonomie; dans une couronne encore plus externe se répartissent les États tributaires, quasi-indépendants, où l'on retrouve d'ailleurs, à une autre échelle, la même structure en auréoles. Il faut encore noter que la véritable structure de base de l'espace thaï est le *Muang*, ensemble formé par une ville et le territoire qu'elle contrôle : l'aristocratie réside dans la ville, et domine et dirige le reste de la population regroupé dans des communes villageoises; celles-ci, fondées sur le principe de parenté, sont en fait relativement autonomes, puisqu'elles ne sont rattachées au pouvoir « étatique » du *Muang* qu'indirectement, par des relations de clientèle. On voit donc se dessiner une correspondance étroite entre les relations hiérarchiques de réciprocité, de clientèle, sur lesquelles repose le système politique, et une organisation de l'espace où tous les villages sont reliés à un centre principal de façon assez lâche (M. Bruneau, article précité).

(22) Il s'agit là d'une présentation bien sûr schématique et déformante, dans la mesure où elle pourrait laisser imaginer une évolution continue là où il y a rupture et discontinuité, passage d'un mode de production à un autre; surtout, il faut se rappeler que l'ordre des successivités varie d'une région du globe à l'autre : on a trop souvent eu tendance, à cet égard, à présenter comme universel ce qui n'était qu'euro péen.

(23) G. Duby, in *Histoire de France*, Larousse, p. 131.

(24) E. Carpentier, *ibid.*, p. 185.

Avec l'apparition de l'Etat national, de l'Etat moderne, l'espace subit en revanche une mutation fondamentale. Aux tracés antérieurs vagues se substituent des frontières rigides et fixes qui délimitent un espace d'appropriation du surproduit et définissent une individualité nationale (Fourquet-Murard). Si, dans cet espace nouveau, on se déplace plus facilement qu'autrefois, c'est en traversant des frontières qui déterminent un dedans et un dehors, des espaces distincts de souveraineté (25). A l'intérieur de chaque espace national, articulé autour de la capitale, l'Etat, après avoir détruit la segmentation ancienne héritée de la féodalité, s'assure la maîtrise exclusive du territoire, investit les villes désormais tenues en tutelle, installe son réseau dense de maillages et de quadrillages grâce auxquels il dispose à tous les échelons de points d'ancrage matériels. La clôture vis-à-vis de l'extérieur, qui produit un espace global hétérogène, discontinu et fermé (26), va ainsi de pair avec une unification et une homogénéisation de l'espace à l'intérieur des frontières étatiques (27).

(25) Ceci n'empêche pas que, par le même mouvement où l'Etat pose les frontières nationales et unifie l'intérieur, il se tourne vers l'extérieur pour étendre ses marchés au territoire mondial (Poulantzas, p. 117). Car le capitalisme, pour se reproduire, a besoin d'un « territoire élargi », éliminant les cloisonnements géographiques, économiques, culturels, d'un espace toujours plus étendu et intégré. Ce procès d'internationalisation du capital, qui donne une dimension planétaire à l'« appareil de pouvoir », expliquerait l'importance des villes, par lesquelles le mondial se greffe sur le local et sur le réseau desquelles circule « cette puissance déterritorialisée qu'est le capital financier » (Fourquet). Si l'internationalisation des rapports capitalistes tend donc d'une certaine façon à faire craquer le cadre étroit des Etats nationaux et à accroître l'interdépendance des différents ordres étatiques, il reste que cette internationalisation se fait moins par-dessus les Etats qu'en s'appuyant sur eux : le cadre étatique est loin d'être devenu anachronique, la frontière n'a pas perdu sa réalité.

(26) Les frontières peuvent éventuellement passer à l'intérieur même de l'espace national, comme en témoignent la notion moderne d'ennemi de l'intérieur ou l'enfermement des « anti-nationaux » dans des camps de concentration ; et la fermeture des espaces nationaux rend possible (concevable) le génocide, « forme d'extermination spécifique à la constitution-nettoyage du territoire national qu'on homogénéise en clôturant », qui détruit ceux qui sont devenus des corps étrangers à l'intérieur des frontières. Les racines du totalitarisme seraient de cette façon inscrites dans la matrice spatiale matérialisée par l'Etat-nation moderne, qui vise à l'homogénéisation des différences et à l'écrasement des altérités (Poulantzas, pp. 116-118).

C. Lefort note lui aussi, à propos du système soviétique, que les camps, « situés de fait sur le territoire national (...), n'en font pas à proprement parler partie. On les repousse vers le Grand Nord, on choisit des îles, par souci de sécurité peut-être, mais surtout sous l'effet d'un fantasme d'exclusion. On veut circonscrire l'altérité » (p. 96).

(27) Cette mutation dans l'organisation de l'espace apparaît avec netteté dans le cas de la Thaïlande : le passage d'un système à mode de production asiatique dominant à un système à mode de production capitaliste dominant, qui s'accompagne de la naissance d'une administration moderne, se traduit sur le plan spatial par la mise en place d'un quadrillage rationnel et uniforme. Au lieu de la structure en auréoles précédente (*supra*, note 21), on a désormais un espace très centralisé, à pôle unique, sur lequel la domination de la capitale ne cesse de se renforcer, réduisant les autres villes à un simple rôle de relais.

Si l'on porte un regard rétrospectif sur la généalogie des inscriptions territoriales, on s'aperçoit que l'espace n'est jamais ni totalement clos, ni totalement ouvert, mais qu'il se caractérise à chaque époque par une configuration spécifique du rapport clôture/ouverture : le cloisonnement de l'espace politique s'est développé parallèlement au désenclavement des espaces de vie qui, pendant de longs siècles, étaient restés fermés sur leurs propres discontinuités.

3) LA DYNAMIQUE DE LA CENTRALITÉ.

Au-delà de ces mutations successives, on peut se demander si un même principe n'est pas à l'œuvre dans la production de l'espace social, quels que soient l'époque ou le lieu : l'organisation de l'espace semble en effet obéir en permanence à une « dynamique de la centralité » se manifestant sous des formes variables (28).

Les géographes remarquent, par exemple, que le processus le plus général de structuration des espaces géographiques se réalise à partir d'un centre d'où il rayonne ensuite en tous sens, vers la périphérie ; et la « centralité » leur apparaît comme la clé qui permet de rendre compte de nombreux types d'organisation spatiale. Les communes rurales, en particulier, obéissent presque systématiquement au principe de centralité, qui se concrétise ici par la distribution de l'espace en cercles concentriques d'importance décroissante à mesure qu'augmente la distance au village (29). De même, la ville s'est souvent trouvée au centre de l'organisation relationnelle de l'espace, provoquant autour d'elle un effet de polarisation, du seul fait qu'elle a besoin d'un support spatial lui permettant de rayonner à travers l'espace. C'est pourquoi, même lorsque l'agglomération, qui s'est elle-même formée à partir d'un noyau central (château, marché), s'entoure de remparts, elle s'étend en tache d'huile, empiétant progressivement sur l'espace rural. Par la suite, l'urbanisation, dans les sociétés industrielles, s'est accompagnée d'un exode rural massif, d'un dépeu-

(28) Nous nous inspirons ici des développements particulièrement suggestifs que H. Isnard consacre aux processus de la centralité dans l'organisation de l'espace géographique (p. 112 s).

(29) Ceci se vérifierait en Europe comme en Afrique ou en Asie, à l'époque actuelle comme à des époques plus reculées. On peut citer à titre d'exemple le type d'organisation de l'espace rural découlant de l'organisation politique propre au village Lao, caractérisée par l'entraide, la solidarité, l'unanimité et le consensus. Cet espace s'organise à trois niveaux : l'espace habité, espace fermé ayant une existence rituelle et correspondant à une unité d'habitants, où les liens de solidarité peuvent s'exprimer ; l'espace utilisé, espace ouvert qui fournit les moyens de subsistance, avec d'un côté les terres cultivées en permanence, situées immédiatement autour du village, et les terres cultivées temporairement, plus éloignées, de l'autre une auréole ouverte à tous constituée par la forêt dense, non appropriée et utilisée par plusieurs communes villageoises ; enfin, l'espace reconnu, espace fermé à l'intérieur duquel s'engage la compétition pour le prestige entre les diverses communautés et qui constitue l'espace social de référence (Ch. Taillard, « Pouvoirs et espaces au Laos », in C. Bataillon et autres).

plement des campagnes, qui n'a pu que renforcer la domination des villes. L'aboutissement de ce processus, c'est la polarisation de l'espace tout entier — national, puis mondial — autour d'un petit nombre de centres où est accumulée la puissance politique et/ou économique.

Car ce qu'il faut surtout noter, c'est que le principe de centralité porte en lui une dynamique qui est presque toujours une dynamique de pouvoir (30), parce que productrice et reproductrice d'une hiérarchie des espaces sociaux qui n'est jamais que la matérialisation de rapports d'inégalité et de dépendance. Ceci se vérifie aussi bien dans le cas de la cité antique, autour de laquelle gravitent des territoires annexes placés en situation de sujétion, que dans celui du territoire despotique du mode de production asiatique, investi par une bureaucratie centralisatrice s'efforçant, on l'a vu, avec plus ou moins de succès, d'imposer sa domination aux communautés traditionnelles. Quant à la centralisation française, on sait qu'elle a été l'œuvre d'une volonté politique qui s'est progressivement affirmée contre les multiples pouvoirs locaux et à leur détriment. C'est un phénomène analogue qu'on retrouve enfin dans la colonisation sous sa forme moderne : colonie et métropole sont liées par des rapports inégaux de périphérie à centre, cette inégalité se manifestant simultanément sur le plan spatial, économique et politique.

Lorsqu'il y a des contacts entre différentes organisations spatiales, les relations qui en résultent s'avèrent donc être le plus souvent dissymétriques; au point que la recherche de la dominance apparaît comme le moteur de l'histoire (Isnard), dans la mesure où, les groupes et les sociétés tirant leur puissance de leur espace organisé, l'affrontement entre eux se ramène à une compétition d'espaces. Le fait que cet affrontement s'achève souvent par l'annexion d'un espace à l'autre explique la complexité de tout ordre spatial et l'hétérogénéité des espaces à l'intérieur d'un même système. La périphérie pose toujours problème, et elle ne peut être contrôlée que si elle se trouve soumise à l'impulsion et à la domination d'un centre : une forte dominance est donc nécessaire pour assurer une cohérence suffisante du tout. Mais si l'on transpose ici les principes de la dynamique des systèmes, on voit aussi que l'accumulation de la puissance au centre ne peut que résulter de l'exploitation de la périphérie, de sorte que pouvoir et espace apparaissent ici encore comme étroitement solidaires (31).

(30) Si l'exemple qu'on vient d'analyser semble s'écarter de ce schéma général, c'est parce que l'intégration spatiale se réalise ici non pas par polarisation à partir d'un centre unique, mais par une coopération issue de la base et qui laisse subsister une multitude de « centres » distincts.

(31) D'où l'idée, qui mérite réflexion, selon laquelle l'espace géographique ne serait pas un réseau, mais un faisceau comportant un sommet et une hiérarchie (H. Isnard, p. 115). Il n'y a certes pas plus de fatalité dans cette dynamique de la centralité que dans toute entreprise de gouvernement humain; mais il semble que, spontanément, les processus d'organisation de l'espace aient tendance à se disposer

B. — LES STRATEGIES DE TERRITORIALISATION

La maîtrise de l'espace permet le contrôle de la population qui occupe cet espace, et réciproquement, on ne conçoit guère de gouvernement des hommes qui n'exerce simultanément une emprise minimale sur un territoire. Cette double constatation explique l'enjeu essentiel que représente l'espace dans les stratégies de contrôle social. L'organisation de l'espace devient une préoccupation majeure du pouvoir, alors même qu'il « nous entretient dans l'illusion que l'espace se pense sans point de vue » (Murard-Zylberman), et c'est en ce sens qu'il faut interpréter la formule provoquante de Yves Lacoste : « la géographie, ça sert d'abord à faire la guerre ». Elle pointe en effet que le savoir géographique peut faire partie d'une stratégie de domination, que le savoir quant à l'espace est un savoir stratégique qui sert d'abord à mener des opérations militaires, mais aussi et surtout/à organiser les territoires pour mieux contrôler les hommes, et juguler les mouvements populaires qui menacent le pouvoir ou tout simplement s'opposent à lui (32). Et plus les mécanismes du pouvoir se perfectionnent et se complexifient, plus son intervention s'affine et se diversifie sur le plan de l'espace (33). Si chaque individu appartient à un espace ou territoire global, lieu/objet d'exercice du pouvoir, à chaque type de contrôle social correspondent des modalités différentes de répartition des individus dans l'espace. Les stratégies de territorialisation empruntent donc des formes diverses, allant du procédé brutal et fruste de l'enfermement-exclusion des associés à celui, plus souple et plus élaboré, d'un quadrillage multiforme

en un système radial : l'aspect cumulatif est en définitive analogue à (et peut-être l'homologue de) celui qu'on rencontre en économie et en politique dans des systèmes concurrentiels, où la richesse appelle la richesse comme le pouvoir appelle le pouvoir.

(32) C'est en ce sens également que H. Lefebvre qualifie l'espace d'« instrumental », c'est-à-dire d'instrument de la classe dominante, dont le pouvoir sur l'espace ne se réduit pas à la simple appropriation privée du sol mais s'exprime plus encore par sa capacité d'accéder, par l'intermédiaire de l'appareil d'Etat, à une connaissance globale de l'espace et de l'utiliser pour assigner la classe ouvrière à des lieux déterminés (*Espace et politique*).

(33) Si, au stade des territoires restreints et des autorités faibles ou émiettées, le « savoir penser l'espace » se résume au savoir penser la guerre, ce savoir stratégique se diversifie à mesure que le pouvoir s'accroît en puissance et en complexité, et que la guerre n'est plus le seul moyen d'étendre ou de maintenir une hégémonie sur un territoire donné (J. M. Brabant). A la géographie des officiers décidant d'après les cartes (qu'ils ont été les premiers à dresser) de leur tactique et de leur stratégie, à la géographie des explorateurs qui ont préparé la conquête coloniale, a succédé la géographie des dirigeants de l'appareil d'Etat, structurant l'espace politique en provinces, départements et circonscriptions diverses, et aujourd'hui la géographie des états-majors des grandes firmes et des grandes banques, déterminant la localisation de leurs investissements au plan régional, national et international (Y. Lacoste). Mais en même temps, l'efficacité des stratégies spatiales suppose l'occultation des rapports de force qui les sous-tendent : « le pouvoir construit un espace tel que celui-ci doit taire qu'il est son point de vue » (Murard-Zylberman).

embrassant l'ensemble de l'espace social. Mais au-delà de ces variations, le but poursuivi demeure le même : la surveillance des individus qu'il faut d'abord fixer au sol si l'on veut les contrôler efficacement.

1) FIXER AU SOL.

La nécessité de fixer les hommes au sol pour les contrôler, de les assigner à des territoires déterminés, apparaît très nettement lorsqu'on considère le statut réservé au vagabondage au cours des siècles. De tous temps, l'errance a été appréhendée comme comportement anti-social, facteur de désordre, danger virtuel pour la collectivité. Car « les vagabonds sont gens sans aveu » : le vagabond est celui qui, ne se fixant nulle part, refuse toute allégeance et ne se reconnaît aucun suzerain ni souverain; étranger aux lieux qu'il parcourt, il figure le déviant-type, le suspect par excellence aux yeux du pouvoir, quelle que soit la cause de son nomadisme. Serfs évadés, bandits de grand chemin, nègres marrons (34), Bohémiens et Tziganes, mendiants et clochards, chemineaux et colporteurs, délinquants en cavale, mineurs en fugue... ont en commun d'échapper partiellement ou totalement à l'emprise du pouvoir institué, qui ne peut s'assurer la personne de ses sujets que sur la base d'un territoire fixe et (re) connu.

D'une façon générale, le pouvoir craint toujours la circulation libre et incontrôlée des flux — flux d'individus, flux d'idées — et s'efforce de les endiguer par différents moyens. Au Moyen Age, les serfs, attachés à la terre, ne peuvent distendre les liens de l'aveu que par le vagabondage, solitaire ou collectif; parfois ils s'organisent pour le pillage et le vol, avant d'être le plus souvent matés et exterminés. Plus tard, des bandes de Bohémiens et de Tziganes sillonnent l'Europe; s'y ajoutent tous ceux que la famine et la misère jettent sur les routes, ou que leur profession entraîne dans des migrations constantes, parfois violemment réprimées elles aussi. A l'âge classique, la répression de l'errance prend des formes nouvelles : l'armée absorbe lors de chaque guerre, de gré ou de force, ceux qui sont sans feu ni lieu; c'est alors que sont créées les premières casernes pour fixer cette masse vagabonde que constitue l'armée, trop souvent portée au pillage et aux violences. Parallèlement, l'Europe entière se couvre de maisons d'internement : l'Hôpital Général, en particulier, créé en 1656, est destiné à accueillir les pauvres valides ou invalides, à fixer les vagabonds (*infra*) dont on tente par ailleurs de diminuer le nombre en interdisant la mendicité puis l'aumône. A partir du XVII^e siècle également, l'édification de la ville implique l'élimination des indomiciliés, qui sont déportés ou enfermés; mais en même temps

(34) Les nègres marrons étaient les esclaves noirs évadés qui s'enfuyaient dans les forêts ou les montagnes pour former des groupes d'hommes libres, fomentant parfois des rébellions contre les colons blancs.

elle alimente le vagabondage en détruisant certains quartiers et en expulsant leurs habitants : d'où la nécessité de prendre sans cesse de nouvelles mesures pour réprimer et endiguer le nomadisme (35).

Loin de s'atténuer, cette obsession de la fixation des flux s'accélère au XIX^e siècle avec l'essor du capitalisme industriel; car si la nouvelle logique capitaliste exige une circulation libre des flux de production et de travail, si elle entraîne un vaste mouvement de délocalisation, de déterritorialisation, détruisant les anciens systèmes de fixation, l'Etat est amené à intervenir pour neutraliser, contrôler, reterritorialiser les flux ainsi libérés : l'économie industrielle a besoin d'une mobilité accrue, mais contrôlée (36). Il faut d'abord fixer les flux de main-d'œuvre qui s'entassent dans les villes, les masses déracinées qui représentent non seulement des forces potentielles de travail, mais aussi des forces potentielles de subversion (Fourquet-Murard). Les cités minières, en particulier, auront essentiellement pour but de fixer la population des mineurs sur le territoire de la mine; le coron apparaît comme un « équipement de fixation territoriale », qui vise, avec un succès variable, la conversion des masses criminelles en masses laborieuses et le dressage des nomades, désormais « cloués au sol par une coercition ténue » (Murard-Zylberman). Puis l'école permettra à son tour d'enlever les enfants à la rue en les enfermant dans des bâtiments conçus à l'image du couvent, de la caserne et de la fabrique (*infra*). En contrôlant la circulation des corps, l'Etat vise aussi à contrôler la circulation des idées; il entreprend donc de réglementer toute une série de professions ambulantes.

(35) « Sa majesté étant informée qu'il s'est répandu dans le royaume un grand nombre de vagabonds et de gens sans aveu ... ordonne : Art. 1^{er} — ... que, huit jours après la publication de la présente ordonnance, tous mendiants et vagabonds, gens sans aveu de l'un et l'autre sexe ... seront tenus de se retirer dans les lieux de leur demeure ordinaire ou de s'occuper à des professions utiles; Art. 2 — que passé ledit temps, les vagabonds, gens sans aveu et autres mendiants soient arrêtés et renfermés dans les lieux à ce destinés; ... que ceux qui se trouveront valides et d'âge convenable soient conduits aux colonies et qu'ils soient renfermés jusqu'au jour de leur départ » (Cité par Ph. Meyer, sans indication précise de date, pp. 33-34). Simultanément, la campagne est surveillée par les brigades de la maréchaussée, qui « repère et récolte les vagabonds et les répartit dans les institutions *ad hoc* » (*ibid.*, pp. 35-36).

(36) Dans la perspective spécifique qui est la leur, et en utilisant ces concepts dans une acception qui n'est pas strictement et exclusivement spatiale, Deleuze et Guattari proposent une analyse éclairante du phénomène de déterritorialisation-reterritorialisation. Partant de l'idée que la circulation libre du désir est la grande hantise de toute organisation sociale, dont le premier objectif est de le fixer pour le normaliser, ils montrent que dans les sociétés pré-capitalistes le passage du désir est bloqué par les multiples territorialités créées et recrées sans cesse par l'organisation sociale. Ce système de contraintes symboliques et de fixation territoriale, ces territoires réels ou symboliques qui segmentent l'espace social et enracent les hommes, se révèlent incompatibles avec la nouvelle logique du capital; mais après les avoir détruits, le capitalisme recrée, par l'intermédiaire de l'Etat, de nouvelles territorialités, imaginaires ou symboliques, par lesquelles il tente de recoder et de fixer le désir : captés par l'Etat, les flux de désir sont enregistrés et inscrits sur des espaces fragmentés et cloisonnés qui constituent autant d'obstacles à leur libre circulation.

tes, au premier rang desquelles figure le colportage (37). A la fois vagabond, voyageur, colporteur potentiel de fausses nouvelles ou d'écrits séditieux, le colporteur figure l'image du mal : parce qu'on le soupçonne de répandre des bruits alarmants et malveillants à l'égard des autorités, certes, mais aussi et tout aussi fondamentalement parce qu'étranger, parce que nomade, parce que faisant un travail qui n'en est pas réellement un puisqu'il ne le fixe pas.

A la fin du XIX^e siècle, le vagabondage n'est plus qu'un phénomène résiduel et individuel; il a perdu son caractère collectif et massif. Mais la hantise du vagabond, elle, n'a pas disparu : fainéant et parasite, il évolue à la frontière du crime, tandis que son errance même le soustrait à la répression; instable, incontrôlable, il constitue une menace constante pour la paix des familles et l'ordre public. Car à cette époque où l'on fait l'éloge de l'enracinement, où la société proclame que le normal, c'est la stabilité, la chaleur du foyer, la sécurité d'un travail régulier, le nomadisme ne peut être que destructeur par essence (M. Perrot). Pour avoir la mesure de ce véritable fantasme du nomade qui obsède les pouvoirs publics, il faut se rappeler qu'aujourd'hui encore, en France, le vagabondage est un délit puni d'emprisonnement (38) et que l'exercice des activités ambulantes ainsi que la circulation des nomades font l'objet d'une réglementation contraignante, plus ou moins sévère selon la dangerosité présumée des catégories visées (39). Ceci tend à prouver que les quelque 500.000 personnes dépourvues de domicile fixe ou d'activité

(37) La profession de colporteur a fait l'objet de textes multiples : décret impérial de février 1810, loi d'octobre 1814 sous la Restauration, suivie de plusieurs circulaires ministérielles et préfectorales, enfin art. 6 de la loi du 27 juillet 1849. (Voir J. Borreil).

(38) Art. 269 et 270 du Code Pénal. Depuis 1810, date de la rédaction de ces articles, la définition du vagabondage est demeurée inchangée : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession ».

(39) La loi du 3 janvier 1969 et le décret du 31 juillet 1970 ont quelque peu assoupli le régime précédent, en vigueur depuis 1912, qui imposait aux nomades — à l'exclusion des commerçants ambulants et forains — la possession d'un carnet anthropométrique d'identité qu'ils devaient faire viser par la police dans chaque commune où ils séjournaient, à l'arrivée et au départ. La nouvelle réglementation atténue le caractère policier de ce régime, mais n'est pas pour autant libérale. Elle est modulée en fonction de trois critères : la nationalité, la résidence, les ressources. Les nomades sans domicile ni résidence fixe et sans ressources régulières doivent être en possession d'un carnet de circulation visé tous les mois et renouvelé périodiquement ; les forains, qui exercent une profession reconnue mais n'ont pas de domicile ou résidence fixe, ont eux aussi un livret spécial, sans nécessité toutefois de le faire viser et renouveler (régime dont sont exclus les étrangers non résidents dont le livret doit être visé tous les mois) ; seules les personnes exerçant une activité ou profession ambulante mais domiciliées ou résidant en France bénéficient d'un régime plus libéral et sont soumises à une simple déclaration — à condition d'être françaises ou, si elles sont étrangères, d'avoir cinq ans de résidence en France. Enfin, toutes les personnes sans domicile ni résidence fixes doivent choisir une commune de rattachement pour l'exercice de leurs droits électoraux et leurs obligations fiscales et militaires.

professionnelle reconnue, donc de tout rattachement territorial (qui ne représentent guère que 1 % de la population) posent problème à l'Etat, qui contrôle difficilement les ambulants, les forains et les nomades, tant sur le plan de l'ordre public que de la conscription et du fisc.

Si, dans les pays développés, les pratiques d'errance ou de vagabondage ne représentent plus qu'un phénomène marginal, il n'en va pas de même des Etats du Tiers Monde : non seulement ceux-ci exercent souvent leur juridiction sur des populations nomades, mais surtout ils connaissent, par suite des profondes mutations socio-économiques qui les affectent, des flux migratoires intenses des campagnes vers les villes. Comme en Europe au temps du capitalisme naissant, il importe donc pour ces Etats de sédentariser les nomades, et de contrôler les migrations des chômeurs ruraux dont la concentration comporte des risques de tension sociale, de les surveiller, et finalement d'organiser leur mise au travail comme « armée de réserve » à la disposition des entreprises industrielles (40).

Ainsi se confirme que, quels que soient le lieu et l'époque, la mobilité des populations est toujours considérée avec appréhension, comme un phénomène potentiellement dangereux et explosif et réduisant la capacité de contrôle du pouvoir sur les individus et les groupes. A l'inverse, en les enregistrant sur une base territoriale, en les fixant au sol, les autorités peuvent exercer sur eux une domination et une surveillance plus aisées, plus efficaces et plus constantes, et contrôler, en même temps que la circulation des personnes, la transmission des expériences et des idées.

2) ENFERMER.

Une des premières réponses du pouvoir au fait massif du vagabondage, provoqué par la destruction des structures féodales et de l'ancien système de fixation territoriale, fut l'enfermement. Foucault a montré comment l'âge classique avait été dans l'Europe entière l'ère de l'internement par excellence, du « Grand Renfermement », et comment le classicisme avait en somme inventé l'inter-

(40) R. Santibanez analyse, dans une circonstance il est vrai particulière, mais de façon néanmoins significative, la stratégie de contrôle social mise en œuvre par les militaires chiliens et sa dimension spatiale. La junta a regroupé les paysans pauvres minifundistes, et créé pour les prolétaires ruraux inemployés des *villas rurales* afin de les contrôler sur place et de réduire les migrations vers les villes. Pour éviter des flux de population toujours dangereux, les chômeurs, en règle générale, sont enregistrés, donc surveillés, dans chaque commune, et utilisés à des tâches de travaux publics dont l'objectif et moins d'ordre économique que de contrôle. La junta s'est également intéressée aux espaces occupés par les minorités indigènes, qui sont souvent des zones frontalières, en s'efforçant de fixer les populations, de freiner leur mobilité, et de les intégrer à la communauté nationale en les arrimant plus solidement au territoire chilien.

nement un peu comme le Moyen Age la ségrégation des lépreux. Certes, « le geste qui enferme n'est pas simple », et on ne saurait l'analyser comme un simple mécanisme d'élimination des asociaux, puisque c'est ce geste lui-même qui a créé la figure de l'asocial et, ce faisant, tracé la nouvelle délimitation du bien et du mal, du normal et de l'anormal, liée à l'émergence d'une société nouvelle. Mais le résultat est là : dans les maisons d'internement, on enferme tous ensemble pauvres, vagabonds, chômeurs, correctionnaires et insensés. Il s'agit donc bien d'éponger la masse des « déviants » pour les neutraliser, d'abstraire de la société tous ceux qui n'y ont pas de place. L'internement vise toute une population sans ressources et sans attaches sociales, rendue mobile par le nouveau développement économique, et facteur d'agitation : la création de l'Hôpital Général, en 1656, répond explicitement à la volonté d'empêcher « la mendicité et l'oisiveté comme les sources de tous les désordres ». On assiste ainsi à la mise en place d'un vaste système de contrôle social, concrétisant à la fois « le désir d'assister et le besoin de réprimer, le devoir de charité et la volonté de châtier » (*Histoire de la folie*, p. 64). Le chômeur, l'oisif, l'indigent sont pris en charge, mais aux dépens de leur liberté individuelle; car l'hôpital est avant tout une instance d'ordre, avec ses cellules de détention, une institution totalitaire placée sous l'autorité d'un directeur tout puissant et où règnent les lois de l'univers concentrationnaire (Castel) (41). Seuls les « bons pauvres », socialement insérés, sont assistés à domicile.

Si, à la fin du XVIII^e siècle, la pratique de l'internement massif commence à reculer, notamment sous l'influence des physiocrates pour qui l'internement stérilise une partie de la main-d'œuvre potentielle — source de toute richesse — et la fige sur place lorsqu'il faudrait au contraire lui permettre de circuler librement, si l'ère de

(41) D'où la tentation d'assimiler le phénomène des camps en U.R.S.S. à ce grand Renfermement du XVIII^e siècle, dont il ne serait que la répétition. Certaines similitudes sont en effet évidentes. Comme le classicisme a produit la maison d'internement, écrit A. Glucksmann, l'Etat soviétique a produit les camps pour mettre au jour « sa » société ; les « insectes nuisibles » sont rassemblés dans l'Archipel du Goulag où le « travail socialiste » les transforme. L'Hôpital général préfigure ainsi le camp de concentration dans la mesure où son monde clos doit garantir la ségrégation des asociaux et où, dans les deux cas, la lutte pour établir l'ordre moral passe par la mise au travail obligatoire. Enfin, les chiffres eux-mêmes sont parlants : un habitant de Paris sur 100 au XVIII^e siècle, 5 % de la population soviétique en 1939 sont enfermés (pp. 106 s).

Il paraît toutefois difficile d'assimiler sans plus de précaution deux phénomènes situés à trois siècles de distance et apparus dans des contextes aussi différents, sans risquer de déformer la signification exacte qu'ils ont revêtue dans chaque cas. De fait, ni la signification économique, ni la signification politique, ni la signification morale de l'enfermement ne sont identiques dans les deux hypothèses. Le rôle économique important joué par les camps soviétiques, la menace constante d'anéantissement physique, l'arbitraire total des critères de la déportation, le contexte idéologique et politique dans lequel elle prend place sont autant d'éléments qui contribuent à différencier profondément le système des camps de l'internement classique ; et il paraît excessif de suggérer que l'Ancien Régime préfigure à cet égard le totalitarisme.

l'internement est définitivement close avec la Révolution (42), l'enfermement ne disparaît pas pour autant. Officiellement, il est désormais réservé à deux catégories d'individus : les délinquants et les fous. La société libérale rejette ainsi, en les enfermant dans ces institutions totalitaires que sont la prison et l'asile, tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent jouer le jeu d'une société contractuelle. Sociologiquement, on constate que l'institution asilaire du XIX^e siècle constitue une riposte aux ratés de l'urbanisation, en ce sens qu'elle se met en place « lorsque l'organisation villageoise devient impuissante à stabiliser cette minorité de population flottante qui a toujours circulé dans ses marges », et qu'elle recrute essentiellement « parmi ces déracinés de la campagne que la vie citadine n'a pas réintégrés ». L'asile, tout comme la prison, reterritorialise des migrants qui, dans la nouvelle société, n'ont plus de lieu « naturel » (43).

Pour sévère qu'elle soit dans ses modalités, la séquestration est donc conçue comme une pratique résiduelle et de portée limitée. Mais il ne s'agit là que d'une apparence, car d'autres formes d'enfermement subsistent et prolifèrent tout au long du XVIII^e et du XIX^e siècles, le modèle de l'institution totalitaire réalisant la jonction entre un certain type de coercition et de domination et une forme spécifique d'organisation et de cloisonnement de l'espace. Non seulement la prison et l'asile, mais aussi le collège, la caserne, la manufacture ou l'usine, sont érigés en espaces clos sur eux-mêmes, strictement délimités, coupés de leur environnement, à l'intérieur desquels peut se mettre en place un pouvoir disciplinaire d'essence totalitaire puisque tendant à s'assurer le contrôle total des gestes et des mouvements de ceux qui s'y trouvent (*infra*). La mise au travail des populations rurales, en particulier, leur conversion en masses de main-d'œuvre pour l'industrie, a pris au départ les allures d'une véritable séquestration sur les lieux même du travail, l'espace manufacturier s'apparentant à la fois au couvent et à la forteresse, au cloître industriel et à la cité disciplinaire (44).

(42) Encore convient-il de nuancer cette affirmation, puisque le Comité de mendicité de l'assemblée constituante envisage encore d'interner, outre les contagieux et les vénériens, les pauvres sans domicile ainsi que les mendiants et vagabonds irréductibles (voir R. Castel, *L'ordre psychiatrique*, p. 73).

(43) R. Castel (*Le psychanalisme*, pp. 264-265), qui montre ailleurs que l'hospitalisation est elle aussi la contrepartie de l'anomie urbaine : alors qu'au moment de la Révolution on se borne à mettre en place, à la campagne, une structure minimale d'assistance obligatoire pour pallier les carences de la bienveillance privée, on conserve dans les villes la structure hospitalière pour ceux qui ne peuvent bénéficier d'aucune solidarité (*L'ordre psychiatrique*, p. 79).

(44) « Ce principe de clôture doit être rapporté à l'ampleur des pratiques d'enfermement : on confine dans un espace manufacturier toujours plus proche du modèle monastique un vagabond qui renaît sans cesse de ses cendres » (Murard-Zylberman). Les « couvents soyeux », dont le premier est créé en 1835, à la fois internats, usines et couvents, constituent d'une certaine façon le modèle de cette séquestration : ils reçoivent en effet de très jeunes filles qu'ils font travailler jusqu'à leur mariage ; placées dans une situation de soumission totale vis-à-vis du directeur et des contre-

Le « grand désenfermement » n'est donc devenu réalité que très partiellement et très progressivement; et dans la mesure où il a eu lieu, il n'a fait que concrétiser le passage d'un mode de contrôle social à un autre. La société libérale n'a pas signifié la fin de l'enfermement, elle a simplement substitué à une forme fruste d'interne-exclusion des asociaux la « ségrégation parcellarisée » des catégories sociales qui ne s'inscrivaient pas dans sa dynamique (45); parallèlement, elle a mis en place un système plus souple mais aussi plus efficace d'encadrement et de surveillance, fondé sur le principe du quadrillage, mieux adapté au contrôle d'un espace social libéré des anciennes entraves à la circulation des personnes et des biens. Cette nouvelle stratégie de territorialisation apparaît à certains égards comme inverse de la précédente, puisque au lieu d'isoler les déviants en les ôtant à leur milieu d'origine, elle vise à fixer le risque de déviance à son lieu d'émergence en assujettissant sur place les populations (R. Castel).

3) QUADRILLER.

Le quadrillage repose sur deux principes complémentaires : un principe de localisation supposant une distribution des individus dans l'espace, chacun étant arrimé à la place qu'il s'est vu assigner, à un lieu, un territoire déterminé; un principe d'encadrement et de surveillance tel qu'à tout instant il soit possible de repérer un individu, de savoir où il se trouve et ce qu'il fait. L'espace, ici, n'est plus nécessairement clos, mais il est découpé, cellulaire, « analytique » (Foucault) : le quadrillage transforme un espace originellement fluide en un espace cloisonné et figé; il vise, en désagglomérant les masses et les foules, à éviter des coagulations dangereuses et à mieux contrôler la circulation des corps.

Si l'enfermement est la forme par excellence de l'« utopie totalitaire », le quadrillage, lui, pour reprendre l'image suggestive de Robert Castel, relève plutôt de l'« utopie capillaire » d'un pouvoir qui domine en s'infiltrant. Sans qu'il faille pour autant poser l'enfermement et le quadrillage comme toujours et nécessairement exclusifs l'un de l'autre, puisqu'on retrouve dans l'institution totalitaire

maîtres, encadrées et surveillées par des religieuses, ne disposant d'aucun temps libre ni dans le travail ni hors du travail, les ouvrières sont au surplus pratiquement coupées de leur famille, lorsqu'elles en ont une, et ne peuvent guère s'échapper des structures disciplinaires extrêmement rigoureuses dans lesquelles elles se trouvent enfermées (D. Vanoli).

(45) Cette parcellarisation tend du reste à s'accroître au fur et à mesure que les catégories de la déviance se multiplient — et bien que les frontières entre elles soient souvent très floues. On a vu ainsi apparaître, entre la prison et l'hôpital psychiatrique, meublant l'espace qui les séparait, toute une série d'institutions intermédiaires — médico-légales, médico-pédagogiques, de rééducation... — destinées à accueillir les inadaptés qui se situent à la limite de la délinquance et de la maladie mentale. (R. Castel, *Le psychanalisme*, p. 285).

à la fois l'isolement vis-à-vis du monde extérieur et l'ordonnement méthodique de l'espace caractéristique du quadrillage disciplinaire, il s'agit donc bien de deux stratégies différentes, qui reflètent au plan spatial des modalités distinctes de contrôle social (46).

D'un côté le partage binaire et le marquage, de l'autre l'assignation coercitive et la répartition différentielle, dont on trouve les modèles respectifs, dit Foucault, dans les rituels d'exclusion qu'a suscités la lèpre, et les schémas disciplinaires mis en place pour juguler la peste : « la lèpre et son partage, la peste et ses découpages » (*Surveiller et punir*, p. 200). Si, en effet, les lépreux sont rejetés, exilés en masse dans un lieu clos mais indifférencié, le pestiféré est pris à l'inverse « dans un quadrillage tactique méticuleux où les différenciations individuelles sont les effets contraignants d'un pouvoir qui se multiplie, s'articule et se subdivise ». Quand la peste se déclare, la ville est aménagée en un « espace clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, ...où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué entre les vivants, les malades et les morts » (p. 199). Dans ce cas, il s'agit d'empêcher la circulation et la confusion des corps pour éviter la transmission de la maladie; mais les dispositifs inventés pour faire face à la peste ont une portée bien plus générale : l'image de la peste figure « l'utopie de la cité parfaitement gouvernée », elle est inspirée par la hantise des « contagions » quelles qu'elles soient, des révoltes, du vagabondage, elle vaut pour toutes les confusions et tous les désordres (p. 200) (47).

(46) L'alternative entre ces deux stratégies de territorialisation se retrouve dans une série de domaines qui touchent d'une façon ou d'une autre au contrôle social. Dans *Naissance de la clinique*, Foucault montre comment, au moment de la Révolution, deux instances sont juxtaposées, grâce auxquelles la maladie est prise dans un double système d'observation : l'instance ordinaire, qui implique une surveillance continue de l'espace social avec un système de relais régionaux fortement médicalisés; l'instance extraordinaire, constituée d'espaces discontinus exclusivement médicaux — l'hôpital —, où la maladie est isolée sous le regard du médecin (pp. 41 s). De même, s'agissant de la politique d'assistance, les révolutionnaires ont eu à choisir entre deux stratégies opposées : d'un côté l'isolement des indigents, valides ou invalides; de l'autre la distribution des secours au domicile du pauvre ou du malade sous le contrôle de l'autorité la plus proche (R. Castel, *L'ordre psychiatrique*, pp. 72-74). On retrouve, mais beaucoup plus tard, la même alternative en matière de santé mentale, puisqu'à l'enfermement dans l'hôpital psychiatrique on substitue progressivement une politique de « secteur » qui atténue la coupure entre les lieux de soin et l'espace social quotidien. Cette stratégie se révèle en effet mieux adaptée au public nouveau de la psychiatrie, qui n'est plus totalement asocial ou improductif, mais peut être maintenu » dans les limites d'anomie que tolèrent tant la structure de l'emploi que les normes dominantes » (R. Castel, in *R.F.S.*, 1973).

(47) Le camp militaire fait lui aussi figure de laboratoire des techniques du quadrillage : autant de parcelles que d'individus, carrés avec files et rangées de façon que rien ne fasse obstacle à la visibilité; dénombrement facile de tous les éléments du camp. On retrouve bien là le fondement des tactiques d'anti-vagabondage, d'anti-désertion et d'anti-agglomération caractéristiques du principe du quadrillage.

Quittant le niveau de l'idéal-type pour celui des stratégies concrètes (48), on s'aperçoit que si le quadrillage spatial atteint rarement un tel degré de perfection, il tend insensiblement à s'en rapprocher : au départ, il s'agit essentiellement de contrôler les zones — ou les classes — les plus dangereuses ; à l'arrivée, c'est l'emprise différenciée mais totale sur l'ensemble du corps social qui est visée.

La forme la plus classique et la plus évidente de quadrillage est celle que mettent en place les états-majors militaires pour contrôler des espaces d'importance stratégique : zones frontalières, zones occupées par des minorités allogènes ou en dissidence, ou plus simplement encore zones de tensions ou de conflits sociaux, de sorte qu'en période troublée le réseau de contrôle militaro-policier peut s'étendre à l'ensemble du territoire national. Ce quadrillage vise moins à réprimer les mouvements sociaux qu'à empêcher leur émergence ou tout au moins leur dissémination, grâce à une surveillance continue des hommes et du terrain et à l'isolement de la population suspecte à l'intérieur d'un dispositif d'information et de contrôle. Ce type d'intervention va donc dans le sens d'un cloisonnement croissant de l'espace, afin de bloquer le jeu des solidarités et d'éviter la « contamination » des groupes et des territoires voisins (49).

Le même souci de surveillance, la même crainte des contagions malsaines fondée sur l'assimilation classes laborieuses-classes dangereuses, inspirent la mise en ordre de la ville entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e. Car le grouillement de la plèbe, dans les bas quartiers, dont on craint les explosions de révolte, alimente la « question sociale ». Police et hygiène s'entremêlent ici étroitement, puisque l'hygiène est affaire de police et que l'ordre participe de la salubrité publique. Médecins et responsables de l'ordre public sont conscients des risques de « l'opacité urbaine » et souhaitent mettre un terme à une « exubération dangereuse des groupes et des

(48) On se borne ici à envisager le quadrillage sous son aspect stratégique, vu du côté du pouvoir. On examinera plus loin les effets induits par ces dispositifs disciplinaires sur les individus, et leur efficacité sur le plan de l'inculcation de comportements conformes (*infra*, II-B).

(49) Le Maroc, pendant la période du protectorat, était ainsi partagé en trois zones : une zone de « dissidence », progressivement repoussée aux confins pré-sahariens ; une zone d'insécurité, sous commandement militaire, coïncidant avec les régions de montagne ; une zone de contrôle civil, dont les populations n'avaient le droit de circuler dans la zone militaire que munies d'une autorisation. L'efficacité du contrôle était donc pour partie subordonnée au cantonnement spatial de la population, son assignation à des territoires déterminés (M. Naciri, « Pouvoir de commandement, espace rural et modernisation au Maroc », in C. Bataillon et autres).

Au Chili, la junte a poursuivi l'entreprise amorcée par le régime précédent d'implantation d'un dispositif militaire dans deux provinces (Valdivia et Cautin), transformées en zone de conflits sociaux à la suite de luttes agraires : sous couvert d'une consolidation des zones-frontières — notion ambiguë vu la configuration très particulière du pays — l'armée a pu ainsi, dès avant 1973, occuper effectivement le terrain dans des zones socialement conflictuelles et disposer localement de la réalité du pouvoir, ainsi que des moyens d'information et de contrôle sur la population (R. Santibanez).

foules » (A. Farge). On s'efforcera donc, en donnant à chacun une place précise, bien délimitée, de construire un espace urbain net et hygiénique, productif et apaisé, et d'en éloigner les foyers de contagion, notamment en chassant l'usine hors des murs de la ville (50). La cité minière oppose à la ville ouvrière et à ses foules, à ses entassements, à ses densités, un espace aéré, un habitat cellulaire qui désentasse et désagglomère et facilite ainsi la mise en place de dispositifs de surveillance. Dans les grandes villes les classes populaires sont chassées du centre que la bourgeoisie avait progressivement abandonné au surpeuplement ouvrier et qu'elle veut récupérer et assainir. La politique haussmannienne, on le sait, consistera à multiplier les carrefours et les grandes voies rectilignes, faciles à surveiller et à défendre, ainsi qu'à « éventrer le foyer de révolution qui subsiste au cœur de Paris... où grouille une population suspecte » (Ph. Ariès) (51).

Mais c'est l'époque contemporaine qui, en s'efforçant de substituer à la répression coercitive une prévention multiforme comme mode privilégié de contrôle social, a favorisé le développement et le perfectionnement d'un quadrillage systématique et généralisé de l'espace. L'ilotage policier, la sectorisation psychiatrique, l'encadrement d'assistance sociale à domicile poursuivent en l'amplifiant le mouvement de rationalisation et de normalisation fondé sur le quadrillage spatial entrepris en France dès la Révolution, avec le découpage du pays en départements ou l'implantation uniforme d'écoles sur tout le territoire à raison d'un établissement pour tant d'habitants. Ainsi s'explique aussi la multiplication des équipements collectifs, dont le réseau se referme sur l'individu et, « occupant chacune des plages de disponibilité possible dans le temps et dans l'espace... colmate toute éventualité où la masse des individus pourrait tout à coup fusionner en masse-sujet, en foule libre » (Fourquet-Murard). Car le principe du quadrillage, c'est, en somme, d'atomiser les individus, de les « isoler ensemble » (G. Debord), de façon à faciliter leur intégration volontaire ou forcée à la logique du système, à canaliser et domestiquer les forces sociales dont on craint la circulation libre et incontrôlée.

(50) C'est cette même pensée hygiéniste qui inspire encore la Charte d'Athènes (1933). On y trouve l'idée que la population est trop dense à l'intérieur du noyau historique des villes, où règne la promiscuité des taudis et que l'absence d'espace y crée « une atmosphère aussi malsaine pour le corps que déprimante pour l'esprit ». Les banlieues, descendant dégénérées des faubourgs, constituent « une sorte d'écume battant les murs de la ville » — écume qui est devenue marée, puis inondation, car la banlieue est le « siège d'une population indécise, vouée à de nombreuses misères, bouillon de culture des révoltes ».

(51) La transformation de la ville, sa constitution en espace normalisé et de normalisation, avait en fait commencé bien plus tôt, puisque déjà Colbert, puis La Reynie à partir de 1667, avaient entrepris, à Paris, de détruire la Cour des Miracles, d'aligner et de numérotter les maisons, d'éclairer les rues, de dresser le plan de la ville, de façon que la rue devienne « objet et terrain de contrôle, axe de pénétration d'une police des comportements » (Ph. Meyer, pp. 10-11).

II. — ORDRE SPATIAL ET ORDRE SOCIAL

Si le contrôle social passe par la maîtrise de l'espace, si l'espace est à la fois instrument, condition d'existence et surface d'inscription des stratégies de pouvoir, on ne saurait s'étonner qu'ordre spatial et ordre social s'articulent étroitement l'un sur l'autre et entretiennent un rapport nécessaire et réciproque. L'espace retranscrit matériellement et symboliquement la structuration sociale globale, mais en même temps il la conforte en assignant à chacun une place : une place dans l'espace et une place dans la hiérarchie sociale. Reflet — et révélateur — de l'ordre social existant, l'espace contribue simultanément à sa reproduction, en tant que vecteur d'inculcation des valeurs et normes sociales dominantes. Instance de normalisation et d'assujettissement des corps et des esprits, générateur de croyances et de comportements conformes, instrument de domination mais aussi d'intégration sociale dans la mesure où par sa médiation est imposée l'image d'une cohésion qui masque les contradictions de la réalité, l'espace n'est jamais un décor neutre mais participe directement aux mécanismes de contrôle social. L'organisation de l'espace ne peut être saisie sans un décryptage des structures qui la sous-tendent : l'espace se lit parce qu'il s'est préalablement écrit. Résultante de la projection au sol des rapports sociaux, le code spatial est intériorisé par les individus et les groupes par une série de processus qui s'enracinent dans des modèles perceptifs forgés psychologiquement et culturellement, déterminant un certain rapport de ces individus et de ces groupes à l'espace.

A. — LA PROJECTION AU SOL DES RAPPORTS SOCIAUX

L'organisation de l'espace matérialise la structuration de la société globale. L'espace subit d'abord l'impact des stratifications sociales : les antagonismes entre groupes et entre classes s'expriment dans les sociétés modernes par des phénomènes de ségrégation, tout comme, dans les sociétés traditionnelles, les clivages lignagiers, tribaux ou ethniques étaient retranscrits dans la configuration spatiale des villages. Par ailleurs, la séparation ville/campagne, qui a constitué la première et la plus évidente illustration de la division du travail sur le plan spatial, trouve aujourd'hui son prolongement dans la différenciation croissante des modes d'occupation de l'espace social, et notamment dans une spécialisation fonctionnelle de plus en plus rigide des espaces urbains eux-mêmes.

Mais de même que les antagonismes sociaux sont contenus dans les limites compatibles avec la survie de la communauté grâce à l'existence de mécanismes stabilisateurs et intégrateurs qui permet-

tent de désamorcer les conflits et de rétablir une cohésion sans cesse menacée, de même les effets de la ségrégation et de la différenciation spatiales, susceptibles de provoquer à terme l'éclatement de la collectivité territoriale, sont corrigés par une série de processus d'ordre économique, politique, idéologique ou culturel, par l'intermédiaire desquels est finalement maintenue la cohérence de l'espace social. Ainsi voit-on se concrétiser sur le plan spatial la même dialectique de ségrégation/intégration qui sous-tend l'ensemble des rapports sociaux.

1) STRATIFICATIONS SOCIALES ET RÉPARTITIONS SPATIALES.

Le système de relations spécifique par lequel une société se définit se projette nécessairement dans l'organisation de son espace. Dans les sociétés traditionnelles, fondées sur le principe de parenté, le village apparaît comme « une projection de la consanguinité sur le sol », excluant tous ceux qui ne sont pas unis aux habitants par des liens de parenté, mais aussi parfois subdivisé en quartiers distincts correspondant à des clans hostiles (52). Lorsque, dans des sociétés plus complexes, c'est la religion qui définit l'appartenance à la communauté, on voit alors, comme dans certaines villes musulmanes, les différents groupes confessionnels mener chacun sa vie propre à l'intérieur d'espaces cloisonnés et juxtaposés sans guère de communication entre eux (53).

Ce type de répartition spatiale sur une base religieuse ou ethnique est loin d'avoir disparu dans nos sociétés modernes : les ghettos juifs naguère en Europe, les ghettos noirs aujourd'hui encore aux Etats-Unis, sans même parler de l'*apartheid* en Afrique du Sud, offrent autant d'exemples d'une ségrégation raciale à l'état presque pur, plus souvent provoquée que spontanée (54). D'une façon générale, les clivages socio-culturels demeurent encore très prégnants dans les pays d'immigration multi-nationale récente, ou multi-confession-

(52) G. Surdon, à propos des Berbères du Maroc, cité par H. Isnard (p. 54), qui analyse par ailleurs plusieurs autres exemples empruntés notamment aux traditions maghrébine et africaine. On se rappelle de même que dans le village Bororo, décrit par Lévi-Strauss, à une structure concentrique exprimant une série d'oppositions entre mâle et femelle, sacré et profane, se superposent des structures diamétrales telles qu'un axe est-ouest répartit les huit clans en deux groupes de quatre, exogamiques, et qu'un axe nord-sud les redistribue en deux autres groupes de quatre selon une distinction haut/bas ou amont/aval.

(53) On pense évidemment à la vieille Jérusalem et à ses innombrables quartiers, mais on pourrait citer bien d'autres exemples, telle Istanbul, ou encore les villes marocaines avec leur *Mellah* réservé aux Juifs.

(54) On a conscience de simplifier ici un problème qui est infiniment plus complexe. On ne peut en particulier comprendre la situation des Juifs d'Europe de l'Est avant la Seconde Guerre mondiale sans tenir compte d'une dialectique du rejet et de l'auto-exclusion — dialectique qu'on retrouve d'ailleurs aujourd'hui chez la communauté noire américaine.

nels; même là où ces clivages ne sont pas à l'origine de tensions dramatiques comme à Chypre, en Irlande du Nord ou au Liban, ils connaissent une traduction immédiate sur le plan de l'occupation de l'espace. Mais le souci de préserver l'identité ethnique ou culturelle du groupe, aussi vivace soit-il, et le rejet qu'il implique des autres groupes, ne constituent plus aujourd'hui le moteur unique, ni même principal, du processus de ségrégation spatiale (54 bis); la dynamique de la ségrégation est désormais bien davantage d'ordre socio-économique, car elle s'enracine dans les rapports de production et s'exprime fréquemment en termes d'antagonismes de classes.

En même temps que le statut des individus et des groupes dans la société, les rapports de production fixent leur distribution dans l'espace; les villes, en particulier, inscrivent dans leur topographie même les hiérarchies sociales, auxquelles correspondent la hiérarchie des lieux urbains, la différenciation des quartiers, des types d'habitat et d'architecture, des densités démographiques et des genres de vie. Cette ségrégation géographique fondée sur la différence des statuts socio-économiques n'est pas nouvelle: l'organisation socio-spatiale des cités aristocratiques reflétait déjà la division entre le patriciat et la plèbe, et l'on pourrait trouver bien d'autres exemples, à travers les âges, d'une occupation hiérarchisée des espaces urbains (55). Mais ces phénomènes de ségrégation se sont considérablement amplifiés et ont changé de signification avec l'essor du capitalisme. A une ségrégation verticale des logements qui préservait l'homogénéité du territoire urbain et faisait cohabiter les membres de classes sociales différentes s'est substituée une ségrégation horizontale impliquant la division du sol en espaces cloisonnés, hiérarchisés en fonction de leur valeur d'échange. Dans la mesure où l'appropriation privée des sols donne à la classe dominante le contrôle de l'espace social, les mutations de l'espace urbain peuvent s'analyser dans leurs grandes lignes comme le résultat d'une politique plus ou moins délibérée et consciente menée par la bourgeoisie pour se réserver le bénéfice des effets utiles d'agglomération, et pour reconquérir en particulier le centre des villes, l'expérience lui ayant appris

(54 bis) Souvent, les deux fondements se superposent, une ségrégation de type économique venant se greffer sur une ségrégation ethnique: ainsi, les bidonvilles où est parue le *lumpen-prolétariat* étranger témoignent d'un double rejet par la population majoritaire de groupes minoritaires, intégrés dans l'économie au plus bas niveau de l'échelle sociale et exclus simultanément de la communauté nationale en raison de leur origine. D'une façon générale, même dans l'hypothèse d'une ségrégation raciale caractérisée, les facteurs économiques jouent un rôle important dans la détermination de l'implantation des différents groupes dans l'espace (prix des terrains, ou proximité des lieux de travail pour une main-d'œuvre abondante et bon marché).

(55) Dans l'ancien Japon, les *shogouns* logeaient les nobles dans des zones concentrées autour de la capitale, *Ado*: la proximité du centre reflétait l'intimité avec le *shogoun* et la loyauté qu'on lui témoignait, et les plus loyaux étaient répartis dans une enceinte protectrice intérieure. De l'autre côté de l'île, au-delà des montagnes, se trouvaient les sujets moins sûrs (T. Hall, pp. 183-184).

qu'il était à la fois « coûteux et dangereux » de laisser le peuple l'occuper (Butler-Noisette). En assignant les classes dominées à des lieux déterminés, distincts de ceux dont elle se réserve la jouissance, la bourgeoisie modèle en somme l'espace à l'image de la société qu'elle a créée; la même logique est à l'œuvre dans les rapports sociaux et dans l'organisation de l'espace.

A Paris, l'amorce du phénomène de la ségrégation sociale de l'espace date de la fin du XVIII^e siècle, lorsque l'aristocratie et la bourgeoisie, jusque-là cantonnées dans un étroit espace qu'elles partagent avec les classes populaires (56), commencent à émigrer vers l'ouest, vers des quartiers neufs construits à cet effet (57). Un peu plus tard, le domaine du travail, lui, va s'étendre en direction opposée, vers l'est puis le nord, qui deviennent des zones industrielles et populaires. De sorte que tout autour du vieux Paris médiéval, socialement indifférencié, la ville nouvelle est caractérisée par la spécialisation sociale rigide de ses quartiers excentriques, spécialisation qui ira en s'accroissant dans la seconde moitié du XIX^e et au XX^e siècles. Ainsi se constituent deux blocs distincts, deux masses antagonistes qui s'affrontent et que tout oppose : mode de vie, condition sociale, fortune. Parallèlement, les classes bourgeoises vont s'efforcer d'annexer à leur sphère d'influence le centre de Paris en chassant les classes ouvrières vers la périphérie : « œuvre de longue haleine commencée sous les monarchies censitaires, précipitée sous Haussmann, poursuivie jusqu'à nos jours » (Ph. Ariès) (58). Cette politique, qui contribuera à faire de Paris une ville bourgeoise en la vidant de sa population ouvrière, s'amplifiera avec la naissance de la banlieue où cette population sera progressivement reléguée par le simple jeu de la loi de la valeur et la spéculation foncière. D'une façon générale, résider à l'intérieur des villes est devenu dans beaucoup de pays — capitalistes ou socialistes, développés ou sous-développés (59) — le

(56) Dans cet espace délimité jusqu'en 1850 par les quatre premiers arrondissements de Paris, « pas de quartiers populaires et de quartiers bourgeois, mais une même masse grouillante d'humanité où s'entassent pêle-mêle toutes les conditions... Chaque pâté de maisons est un petit microcosme varié et complexe, qui représente un échantillon complet de la société urbaine, avec toutes ses possibilités, celles de la naissance comme celles de la fortune » (Ph. Ariès, p. 130).

(57) Notamment vers la Chaussée d'Antin, domaine de la finance, des nouveaux riches, des parvenus, vers le faubourg du Roule et la plaine Monceau — alors que le faubourg Saint-Germain demeure aristocrate et légitimiste, inaccessible aux familles moins bien nées. Cette localisation géographique assez rigide témoigne d'une prise de conscience par ces différentes classes sociales de leur autonomie (Ph. Ariès).

(58) « Toute cette grande vague d'urbanisme d'où sort le Paris moderne [s'explique] par la pression d'une classe sociale, retirée dans ses habitats excentriques, et soucieuse de rétablir l'équilibre entre ses quartiers d'affaires, archaïques et suspects, et ses quartiers de résidence modernes et confortables » (*ibid.*, p. 149).

(59) I. Szelenyi montre qu'en Europe de l'Est, habiter en ville est un privilège rarement accessible au plus grand nombre. La nouvelle classe ouvrière issue de la population agricole, par exemple, parvient difficilement à se loger dans les villes et continue à habiter dans les villages; encore peut-elle ainsi cultiver un petit lopin familial qui lui assure un minimum d'indépendance économique. Mais certains vil-

priviège de ceux qui occupent une position élevée dans la hiérarchie sociale, avant que la concentration des activités du tertiaire supérieur dans le centre des villes d'un côté, la dégradation du cadre de vie sous l'effet de la pollution et de la circulation automobile de l'autre, ne provoquent dans certains cas un nouveau mouvement centrifuge des classes aisées vers les banlieues résidentielles (60).

S'ils sont particulièrement évidents dans le cadre urbain, les phénomènes de ségrégation spatiale affectent en réalité l'ensemble des

lages, qui constituent le refuge des paysans âgés et pauvres, sont les équivalents fonctionnels des taudis urbains dans les villes industrielles. On retrouve donc bien dans cette différenciation des statuts territoriaux le reflet d'inégalités sociales.

(60) Là encore, cette formulation générale est nécessairement simplificatrice, dans la mesure où on assiste à des phénomènes partiellement contradictoires. La tendance constatée en France d'une valorisation du centre des villes — ou tout au moins de l'espace *intra-muros* — se vérifie très largement dans la plupart des pays aux traditions historiques anciennes ; on la retrouve également dans un pays comme l'Argentine, où le *Centro*, à Buenos-Aires, situé près du port, et qui concentre la quintessence du pouvoir politique, économique et culturel ainsi que l'habitat résidentiel, est séparé du « grand Buenos-Aires » réservé aux couches populaires par une avenue qui fait figure de véritable frontière entre deux mondes distincts (Ch. Champeño). En revanche, il faut mettre à part le cas des grandes métropoles des Etats-Unis comme Chicago, Detroit ou Newark, où les classes moyennes désertent le centre des villes en voie de dégradation rapide et l'abandonnent aux Noirs et autres minorités défavorisées, pour aller s'installer dans ces banlieues pavillonnaires caractéristiques de l'urbanisation à l'américaine ; la mobilité spatiale accompagne ainsi l'ascension sociale, les familles enrichies allant peupler les banlieues résidentielles au fur et à mesure que leur niveau de vie s'élève et quittant les villes où elles sont remplacées par de nouvelles couches de population prolétarisées. Reste à savoir s'il faut considérer cet exemple comme une inversion de la tendance observée ailleurs, explicable en partie par un investissement moindre sur le centre des villes auquel nulle tradition historique ne s'attache (idée confortée par le fait qu'à Boston, ville traditionnelle, les anciens quartiers résidentiels sont encore habités par les membres des professions libérales) — ou bien s'il faut y voir l'effet d'un simple décalage chronologique, la phase actuelle reproduisant la phase qu'a connue l'Europe antérieurement, lorsque la bourgeoisie a créé ses propres quartiers, excentrés, pour échapper à la promiscuité du centre, avant d'entreprendre sa reconquête progressive qui n'est du reste pas encore terminée aujourd'hui. On hésite d'autant plus à donner la réponse à cette question qu'une ville comme Londres connaît aujourd'hui un phénomène analogue : dans cette ville où la ségrégation existe, mais où quartiers victoriens rénovés et ghettos réservés aux immigrants de couleur se trouvent juxtaposés tout autour et très près de la *City*, on constate que les familles les plus aisées cherchent, dès qu'elles en ont les moyens, à s'installer en banlieue dans des maisons plus confortables et entourées de jardins (M. Champenois).

L'analyse faite par R. Ledrut de la différenciation de l'espace urbain et de la population respective des vieux quartiers centraux, des faubourgs, des quartiers neufs à la périphérie des villes (pp. 129-131), confirme que la ségrégation socio-spatiale s'instaure sur des bases variables selon les circonstances. Les quartiers anciens sont habités dans beaucoup de villes traditionnelles d'Europe ou des Etats-Unis par les membres des professions libérales, mais aussi par des artisans, les plus vétustes étant réservés à des populations défavorisées ; à l'inverse, les quartiers neufs se divisent en deux catégories : grands ensembles de confort moyen où habite une population jeune à revenus modestes, résidences plus luxueuses dont les *suburbs* américains constituent le prototype.

Si toute généralisation à partir du cas français quant à la localisation respective des classes dominantes et des classes dominées dans l'espace risque donc d'être abusive, le fait brut de la ségrégation, lui, semble bien être constant et universel.

espaces sociaux. On s'aperçoit, par exemple, que les classes supérieures se sont efforcées de renouveler leurs lieux de détente et de villégiature à mesure que les classes moyennes et une partie des classes populaires accédaient à leur tour à des espaces collectifs qui n'étaient jusque-là pas à leur portée. Ainsi se confirme que la maîtrise de l'espace constitue un enjeu important dans la concurrence entre classes; et cette concurrence est d'autant plus vive que les groupes socialement dominés, qui consomment une quantité d'espace moindre, sont néanmoins numériquement dominants et menacent donc directement le privilège que constitue pour les classes dominantes la jouissance d'espaces libres ou peu densément occupés (61).

Les structures de l'espace apparaissent en définitive comme la résultante des interactions et des stratégies des groupes sociaux, de leurs succès et de leurs défaites, qui s'enregistrent sur le sol et lui impriment ses propriétés distinctives (H. Lefebvre), forgeant ainsi un espace hétérogène. Pourtant cette hétérogénéité, qui matérialise un principe de ségrégation, ne remet pas en cause l'unité et l'intégration socio-spatiales dans la mesure où les espaces « hétérotopiques » sont reliés entre eux par un principe de cohérence, par une logique d'ensemble, celle-là même qui sous-tend les rapports sociaux et permet à la société globale de se maintenir une et la même au-delà des antagonismes et des conflits qui la déchirent.

2) COHÉSION SOCIALE ET INTÉGRATION SPATIALE.

La structure d'une collectivité est toujours et simultanément sociale et spatiale puisque ses différentes composantes se définissent eu principe à la fois par des caractéristiques sociologiques et par une localisation dans l'espace. Intégration sociale et intégration spatiale entretiennent de ce fait des interactions étroites: l'organisation cohérente de l'espace, si elle ne suffit pas à forger une collectivité

(61) Voir notamment L. Boltanski (« L'encombrement et la maîtrise des " biens sans maître » »), qui montre bien comment les membres des classes supérieures sont particulièrement sensibles aux « agressions » liées à des transformations de la densité d'occupation de l'espace, dans la mesure où ils sont habitués à consommer une plus grande quantité d'espace (on se souviendra en particulier des réactions enregistrées de la part des classes « possédantes » en 1936, lorsque l'instauration des congés payés a poussé sur les routes et sur les plages des catégories sociales qu'elles n'étaient guère accoutumées à y rencontrer).

L'importance des densités dans la qualification sociale de l'espace apparaît avec netteté lorsqu'on compare les caractéristiques démographiques des quartiers d'habitation résidentiels et populaires. Le surpeuplement relatif de ces derniers dans les pays capitalistes développés se transforme, dans beaucoup de pays du Tiers Monde, en surpeuplement absolu. Le cas des villes du sous-continent indien n'est pas isolé : à Lagos (Nigeria), la densité moyenne est de 424 personnes à l'hectare dans les quartiers d'habitation, mais 20 % de la population vit dans des quartiers où la densité est supérieure à 1000 habitants à l'hectare, voire 2000 ou plus; au total, les 2 % les plus riches des habitants occupent 18 % des terrains résidentiels, alors que la moitié la plus pauvre de la population n'en occupe que 20 % (J. P. Langellier).

intégrée, favorise néanmoins la formation de liens d'interdépendance; inversement, l'existence de tels liens facilite l'émergence d'un consensus relatif à l'utilisation de l'espace et rend plus probable la cohérence de l'ordre spatial.

Mais l'intégration spatiale, pas plus que l'intégration sociale, ne se réalise spontanément : l'une comme l'autre supposent l'existence de mécanismes qui, s'ils peuvent exceptionnellement revêtir la forme d'un consensus spontané, s'imposant à tous — on pense en particulier aux sociétés traditionnelles qui ne connaissent ni appropriation privée de l'espace, ni division en classes antagonistes — recourent beaucoup plus souvent des phénomènes de domination ou d'hégémonie par lesquels une fraction de la population impose à l'autre ses objectifs spatiaux (62).

L'intégration spatiale s'effectue donc selon des modalités différentes en fonction de la logique sociale dominante. Dans la cité grecque, ouverte et mobile, l'espace reflète la plasticité de la vie sociale; les diverses parties de la ville se développent sans coordination rigoureuse et conservent une certaine autonomie; mais la cité a néanmoins son centre, son âme : le Temple, qui rassemble les habitants et les constitue en communauté (R. Ledrut, p. 191). Plus tard, à l'époque hellénistique et surtout sous l'Empire romain, lorsque l'existence communautaire des villes s'atténue sous l'effet de l'individualisme et de la formation des empires, on s'efforce d'introduire dans l'espace urbain un ordre rationnel et géométrique — plan en damier, réseau de rues larges ordonnées autour de grandes places... — et de pallier l'affaiblissement des liens communautaires spontanés par l'organisation volontaire de la ville (*ibid.*, p. 194). Au Moyen Age, on retrouvera dans la cité médiévale l'une ou l'autre de ces formes, avec toutefois des traits nouveaux, et notamment l'ordonnement à partir d'un pôle central — la cathédrale, le donjon — qui rappelle que les secteurs, bien que fortement cloisonnés, ne sont plus autonomes. Dans la commune bourgeoise du Moyen Age, en effet, organisée sur une base économique, la différenciation de l'espace est de type professionnel, calquée sur les rapports sociaux dont l'institution fondamentale est la « corporation » d'artisans ou de commerçants exerçant le même métier : chaque quartier correspondant à un métier et à la corporation qui lui est propre, l'interdépendance économique et sociale des groupes trouve sa traduction immédiate dans l'interdépendance des différentes parties de l'espace.

Par la suite, l'ordre spatial échappe de plus en plus à la collectivité des habitants et tend à devenir le fait d'agents spécialisés, subordonnés aux instances dirigeantes. La concentration et l'institu-

(62) L'existence d'un tel consensus ne signifie pas — il faut le noter — l'absence de toute inégalité. Lévi-Strauss montre bien, au contraire, que dans les villages à structures concentriques l'inégalité va de soi, puisque les éléments — centraux ou périphériques — sont ordonnés par rapport à un même terme de référence : le centre.

tionnalisation du pouvoir, la coupure entre gouvernants et gouvernés, se manifestent sur le plan spatial par la monopolisation des fonctions directoriales par le centre administratif de la ville, la concentration de la ville autour d'un noyau central bureaucratisé, constitué du palais princier et des bâtiments administratifs, militaires et policiers qui l'entourent (R. Ledrut). La centralisation fournit à l'espace un nouveau principe de cohérence et d'intégration, conforme à la configuration nouvelle des rapports sociaux et au nouveau mode d'exercice du pouvoir; elle seule peut faire contrepoids à l'atomisation du corps social et à la désagrégation des liens communautaires anciens.

L'essor du capitalisme accélère le passage d'un mode d'intégration voulu ou tout au moins compris par les membres de la collectivité à un système où les acteurs sociaux sont engagés dans un processus qui les dépasse et sur lequel seule une très faible minorité a prise. L'organisation de l'espace dépend moins d'une volonté politique que des lois de l'économie marchande, qui déterminent le tracé des grands moyens de communication, l'implantation des principales fonctions économiques, la localisation des habitations. Dans les sociétés libérales et concurrentielles, c'est le profit qui mène le jeu et aménage l'espace en fonction d'une rationalité purement économique, sans guère se préoccuper des déséquilibres et des disparités socio-spatiales qu'il entraîne. Car la forte dominance d'un centre, d'un espace où est concentrée la puissance démographique, économique, informationnelle, politique, permet de maintenir l'unité entre les parties du tout; et si la division géographique du travail est génératrice d'inégalités et de dépendance, les interrelations qui en résultent, sous la forme de circulation de personnes, d'informations, de capitaux, de marchandises, concourent néanmoins à l'intégration de l'ensemble. L'ordre spatial ainsi instauré repose sur une hiérarchisation des espaces, puisque l'un d'eux, accumulant les moyens d'action et les pouvoirs de décision, gouverne le processus d'organisation de l'espace global — s'il ne le maîtrise pas toujours.

Parallèlement à cette évolution, la ville, déjà placée au centre de l'organisation relationnelle de l'espace et exerçant sur son environnement un effet de polarisation (H. Isnard), s'organise selon un modèle analogue. La croissance urbaine accroît la différenciation des secteurs géographiques, leur spécialisation fonctionnelle, et accélère la centralisation. Au premier stade du mode de production capitaliste, la composition de l'espace urbain laisse subsister des quartiers dotés d'une individualité propre et d'une relative autonomie, à la fois lieux de travail et d'habitation, qui rassemblent sur un espace circonscrit unités de production et de consommation. Dans ce contexte, le centre désigne la partie de la ville qui, délimitée spatialement, remplit les fonctions qui concernent tous les habitants et joue un rôle intégrateur, permettant la coordination des activités urbaines et la communication des acteurs entre eux. Les échanges entre les quar-

tiers sont peu nombreux, et les mouvements et flux essentiels s'ordonnent par rapport au centre.

Mais le développement des villes à l'âge industriel provoque l'émergence d'un nouvel ordre urbain. L'intensification de la division technique et sociale du travail est projetée sur le sol et se traduit par une spécialisation fonctionnelle accrue des espaces sociaux. La localisation des activités n'étant plus dictée que par la loi du marché (63). le centre des villes, où la valeur du sol est la plus élevée, monopolise les activités du tertiaire supérieur — commerce de biens rares, mais surtout gestion administrative, financière et politique —, tandis qu'un mouvement centrifuge exurbanise vers la périphérie la fonction d'habitation, les activités industrielles et les grands centres commerciaux. Ce centre fonctionnel, qui peut ne plus coïncider avec des limites spatiales précises, spécialisé dans les activités de coordination et de direction, renforce ses pouvoirs au détriment des quartiers, qui perdent à la fois leur spécificité et leur multi-fonctionnalité sous l'effet du *zoning*. A chaque fonction est assigné un secteur déterminé, chaque lieu reçoit une affectation principale ou exclusive qui le différencie des autres. Les activités pratiquées auparavant sur un même espace s'accomplissent désormais dans un espace fractionné suivant quelques fonctions-clés : travail, logement, achats, loisirs ; la spécialisation croissante des espaces de production, de consommation, d'échange, de gestion signifie la disparition progressive des espaces multi-fonctionnels ; la dissociation des fonctions et des secteurs réalise une nouvelle ségrégation socio-spatiale doublée de migrations pendulaires, flux quotidiens entre lieux de travail et lieux de résidence, flux hebdomadaires vers les zones de loisirs (64). Ce fractionnement de l'espace participe en définitive étroitement au processus de quadrillage territorial évoqué plus haut, qui isole les individus et les groupes à l'intérieur de territoires délimités : zones industrielles, cités administratives, et campus universitaires, grands ensembles et banlieues résidentielles, axes de circulation automobile et espaces

(63) La planification urbaine prétend, certes, encadrer le développement des villes et atténuer certains effets néfastes du libre jeu des lois du capitalisme, en mettant un terme au désordre et à l'anomie qui peuvent en résulter sur le plan de l'organisation de l'espace ; mais ce faisant, elle apparaît bien plutôt comme une tentative plus ou moins efficace de rationalisation, destinée à adapter la ville aux nouvelles conditions de production et d'échange tout en désamorçant les tensions sociales qu'elles entraînent.

(64) Cette différenciation « spontanée » sous l'effet des lois de la rentabilité est encouragée par les urbanistes qui y voient le fondement du nouvel ordre urbain, prôné dès 1933 par Le Corbusier : « Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se récréer, circuler. Les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions-clefs et fixeront leur emplacement respectif dans l'ensemble... Les fonctions-clefs seront considérées comme des entités auxquelles seront attribués des territoires et des locaux... Le zonage en tenant compte des fonctions-clefs, mettra de l'ordre dans le territoire urbain. La circulation, cette quatrième fonction, mettra les trois autres en communication... » (*Charte d'Athènes*).

piétonniers, etc. Ces espaces désormais homogénéisés mais hétérogènes les uns aux autres deviennent ainsi les pièces d'un système qui les absorbe, les coordonne, les intègre, mais au sein duquel ils perdent toute individualité propre, n'existant que par et pour le tout.

Mais cette interdépendance purement fonctionnelle, cette solidarité quasi mécanique fondée sur une spécialisation parcellaire qui reproduit au plan spatial la division technique du travail, compromet l'unité de la ville qui « se perd en nébuleuses » (F. Barré). A partir d'un certain seuil, le centre lui-même, congestionné, menacé d'étouffement et de dépérissement, se désintègre, laissant place à une structure multinucléaire. Certes, la disparition du centre n'implique pas la disparition de la « centralité », qui peut opérer à travers d'autres formes spatiales si l'on admet que la notion de centre urbain doit être dissociée de l'image de l'occupation de l'espace qu'elle évoque; il reste que le « centre » ne remplit plus sa fonction d'intégration politique et symbolique : sa dominance, purement économique, ne peut guère souder ensemble la collectivité des habitants. Il ne faut sans doute pas s'exagérer les dimensions ni les effets de ce phénomène qu'est l'anomie urbaine et qui ne touche qu'un nombre limité de villes, ces « Mégalo-poles » caractéristiques de nos sociétés post-industrielles : s'il y a crise, elle sera selon toute vraisemblance résorbée comme toutes celles qu'a surmontées le capitalisme, et l'on peut imaginer d'autres formes urbaines, susceptibles de remédier aux dysfonctions les plus graves du système actuel. Mais l'aspect le plus intéressant du phénomène vient de ce qu'il illustre la simultanéité d'un processus de désintégration sociologique et de désintégration spatiale, la correspondance entre la raréfaction des communications entre les groupes et leur isolement dans l'espace (65).

B. — L'IMPOSITION DU CODE SPATIAL

La projection au sol de l'ordre social produit un espace à l'image de la société globale, forgé selon la même logique qui sous-tend l'ensemble des rapports sociaux. Les normes et valeurs dominantes s'inscrivent dans l'espace et en font le lieu d'une intense action d'acculturation, qui s'enracine dans le rapport à la fois réel et imaginaire que les individus entretiennent avec lui : modelé par les hommes, l'espace à son tour induit chez eux des conditionnements, pro-

(65) On s'aperçoit en effet que la ségrégation socio-spatiale, conçue au départ comme un moyen de maintenir l'ordre social — l'éloignement des classes dangereuses permettant de mieux les contrôler et d'éviter la contagion et l'extension des désordres dont elles sont la source —, tend à forger des comportements déviants : « la cité ouvrière, le quartier H.L.M. ou la banlieue résidentielle sont des structures déformantes, à la limite des lieux d'apprentissage de la sécession sociale » (O. Guichard, cité par R. Butler et P. Noisette).

jette sur eux des images qui façonnent leurs comportements et leurs croyances, concourant ainsi à assurer la régulation sociale. Car ce que les hommes sont et font est lié pour une large part à leur expérience de l'espace, qui détermine leur relation aux autres et leur conception du monde par le biais des significations pratiques ou symboliques, affectives ou rationnelles, conscientes ou inconscientes, qu'ils associent aux formes visibles et sensibles. Le rapport des hommes à l'espace met en jeu un ensemble de conditionnements culturels et sociaux, mais aussi d'habitudes, de pulsions, de fantasmes; ce qu'ils perçoivent, ce n'est jamais l'espace abstrait, homogène, éternel, mais un espace concret, différencié, dynamique, un espace d'action et d'adaptation qui n'a de sens qu'en fonction d'un contexte social, culturel et psychique donné (66).

L'espace est donc porteur et producteur d'un code, au double sens du terme : d'un code normatif, d'abord, qui, en réglementant l'occupation et l'usage de l'espace, induit chez les individus et les groupes des comportements et des pratiques conformes à la logique sociale dominante; d'un code symbolique ou sémiologique, ensuite, sous-jacent aux représentations, aux signes et symboles dont l'espace est investi, et qui imposent une image du pouvoir et de la société propre à favoriser l'obéissance et à occulter les contradictions sociales.

1) L'ESPACE DISCIPLINAIRE.

L'efficacité du contrôle social est maximale lorsque l'intériorisation des contraintes et l'observation spontanée des normes sociales dominantes permettent de diminuer la coercition visible et de rem-

(66) L'observation des phénomènes perceptifs montre d'une part que la perception de l'espace est forgée culturellement et que les individus ont une expérience de l'espace variable selon la culture à laquelle ils appartiennent; d'autre part que cette perception est liée à l'action, l'espace étant en général vécu en fonction de ce qu'on peut y accomplir (voir par exemple T. Hall).

A. Moles énumère ainsi les « sept coquilles de l'homme » que l'on peut distinguer dans l'espace centré sur l'individu-agissant : — un espace interne, celui des limites biologiques de l'homme; — l'environnement propre, l'espace du geste immédiat; — l'espace proche visuel, la pièce, l'espace plus ou moins clos tenu sous l'empire du regard; — l'espace sur lequel l'homme exerce son emprise et son empire juridique, dans lequel il n'a pas à rendre compte de ses actions (l'appartement); — l'empire policé des autres, du palier à la rue et au quartier, soumis au regard d'autrui, où s'exerce la pression de l'opinion personnalisée, et notamment celle du voisin; — les centres sociaux, lieux connus mais plus ou moins anonymes où s'évanouit l'empire du regard d'autrui mais s'exerce celui du collectif et la loi sociale; — les zones lointaines, le vaste monde peuplé d'hommes en majorité inconnus. Cette analyse psychologique ne perd pas son intérêt lorsqu'on passe à l'étude des phénomènes sociaux, dès lors qu'on admet que les mécanismes d'inculcation s'enracinent dans des modèles perceptifs, qui sont d'ailleurs eux-mêmes forgés culturellement et socialement (ainsi, le modèle de Moles correspond essentiellement à une décomposition de l'espace vécu de l'homme urbanisé du XX^e siècle) : la connaissance du rapport que l'individu entretient à l'espace est fondamentale pour comprendre les processus d'acculturation qui se produisent à ce niveau.

placer la surveillance directe des sujets par le contrôle mutuel indirect et l'auto-discipline. Or l'espace, par une configuration adéquate, peut faciliter la surveillance intense et continue des individus et des groupes, mais constitue surtout un moule susceptible de façonner le comportement humain, de dresser à l'obéissance spontanée et d'obtenir des comportements conformes. Architectes, urbanistes, utopistes et réformateurs de toute espèce ne s'y sont pas trompés, qui ont systématiquement recherché les formes spatiales, architecturales ou urbanistiques notamment, les mieux à même de produire les effets sociaux désirés. L'idée sous-jacente à tous leurs projets et à nombre de leurs réalisations, c'est qu'on peut, par une organisation appropriée de l'espace, diffuser un modèle de savoir-vivre, et qu'en modifiant l'ordonnement de l'espace on modifie les comportements (67) : l'avènement de la société idéale passe par l'édification d'un espace idéalement ordonné, car l'ordre social suppose l'ordre spatial. Et ceci signifie que les formes spatiales sont toujours à leur façon coercitives, que tout espace d'ordre est un espace de contrainte déterminant le permis et l'interdit, un espace disciplinaire générant des mécanismes de dressage et de normalisation qui fonctionnent le plus souvent à l'insu même de ceux qui sont ainsi dressés et normalisés.

Cet espace disciplinaire est d'abord, comme l'a montré Foucault, un espace analytique, supposant un découpage et un quadrillage méticuleux du territoire, et parallèlement une décomposition individualisante des foules telle que chacun, arrimé à un espace délimité et isolé des autres, puisse à tout instant être aisément repéré et surveillé (*supra*, I^{re} partie). Au départ, en effet, l'espace disciplinaire est essentiellement un espace de surveillance — une surveillance positive, propice au bon dressage tout autant qu'à la censure. D'où l'importance de ces regards efficaces qui doivent voir en permanence, de préférence sans être vus : l'exercice de la discipline, dit encore Foucault, suppose un dispositif qui contraigne par le simple jeu du regard (*Surveiller et punir*, p. 173). Le modèle de ce dispositif, qu'on retrouvera plus tard dans les cités ouvrières, les hôpitaux, les écoles, les asiles, les prisons..., c'est le camp militaire, conçu comme un appareil d'observation et de surveillance, un « microscope de la conduite », qui, en rendant visibles tous ceux qui s'y trouvent grâce au « calcul des ouvertures, des pleins et des vides, des passages et des transparences », fonctionne comme un opérateur de dressage. La figure architecturale idéal-typique de ce dispositif de contrôle, c'est le *Panopticon*, imaginé par Bentham pour la surveillance des détenus dans les établissements pénitentiaires : au centre, une tour percée de fenêtres; à la périphérie, un bâtiment en anneau divisé en cellu-

(67) « Le nouvel espace est un espace des comportements plus qu'un espace des lieux, et son savoir une physiologie, une psychologie plus qu'une géographie. C'est une science générale des conduites qui est la source des nouvelles technologies de spatialisation » (Murard-Zylberman, p. 84).

les traversant l'épaisseur du bâtiment, dont les fenêtres, disposées de part et d'autre, produisent un effet de contre-jour qui permet à toute personne placée dans la tour centrale d'observer en permanence les occupants des cellules. Ce dispositif dissocie le couple voir-être vu : dans l'anneau périphérique, on est vu sans jamais voir, dans la tour on voit sans être vu; et le détenu, qui ne sait pas s'il est regardé mais qui sait qu'il peut l'être à tout moment, reprend à son compte les contraintes du pouvoir, les fait jouer spontanément sur lui-même (*ibid.*, pp. 201 et s.)

Le schéma panoptique, qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir, est polyvalent dans ses applications et virtuellement transposable partout où le besoin se fait sentir de maintenir sous surveillance un certain nombre de personnes à l'intérieur d'un espace limité. S'il ne se réalise jamais sous cette forme idéale, il inspire implicitement de nombreuses configurations architecturales ou urbanistiques. Les écoles, par exemple, seront construites de façon à assurer la permanence du regard du maître sur l'élève, à faciliter la surveillance des salles de classes mais aussi des entrées, des préaux, des couloirs, des cours de récréation, qui doivent demeurer constamment sous l'œil vigilant du directeur... ou du concierge. Des dispositifs disciplinaires analogues sont mis en place pour contrôler des catégories entières de la population, réputées dangereuses, et les premières cités minières sont conçues comme un vaste équipement collectif de surveillance à l'image de celui inventé par Bentham : un lieu central observe tous les éléments du territoire de telle sorte que chacun se sache surveillé à tout instant; les coron, répartis en enfilade, se trouvent en permanence sous le regard de la direction de la mine. Espace cellulaire et analytique, le coron est mis au service d'une « micro-politique du voisinage » qui introduit « la présence sourde, infiniment démultipliée dans l'espace du coron, d'un pouvoir discret, minutieux, contrôlant jusqu'aux moindres parcelles de l'existence et du corps » (Murard-Zylberman).

Mais la surveillance est liée à une certaine forme d'enfermement, et les effets normalisateurs du cadre spatial, le « despotisme de l'environnement » révélé par Bentham, ne se laissent pas réduire à ces deux termes. L'espace disciplinaire ne fonctionne pas seulement comme une machine à surveiller, mais aussi à hiérarchiser et à classer; il garantit l'obéissance, mais en inculquant simultanément le sentiment de l'ordre qui lui est immanent : l'espace idéal est transparent, il se lit comme un tableau où chacun peut constater — donc interioriser — la place, le statut et le rôle qui lui sont assignés, l'écart qui le sépare des autres. Enfin, en dessinant un espace d'ordre où chaque lieu est affecté à une catégorie de personnes ou à une activité déterminée, on dicte implicitement ou explicitement les conditions « normales » d'utilisation de ces lieux, on en codifie l'occupation et l'usage, on contribue à redresser des comportements déviants pour susciter des pratiques conformes : les formes spatiales partici-

pent à une entreprise d'« orthopédie sociale » (Murard-Zylberman) (68).

L'espace scolaire moderne, par exemple, s'est constitué en restaurant la division des sexes et des classes d'âge et la sérialisation des enfants, répartis en rangées, amarés un par un à leur table, distribués en fonction de leurs aptitudes et de leurs résultats — de leur classement. L'agencement de la classe reproduit ainsi les hiérarchies scolaires et les hiérarchies naturelles : l'espace entre le professeur et les élèves, l'estrade surplombant le reste de la salle concrétise le rapport d'autorité/subordination sur lequel est fondée la pratique pédagogique; la masse des élèves est divisée de façon à conforter l'individualisme et la concurrence. Dans cette organisation de l'espace, le corps lui-même est contraint : les enfants apprennent à l'école à rester à leur place et à leur rang, à se tenir droit; la discipline des esprits passe par la discipline des corps. La constitution de l'ordre asilaire repose elle aussi sur la classification de l'espace hospitalier et la distribution méthodique des insensés, répartis entre des quartiers et des bâtiments distincts selon les manifestations de leur maladie mais aussi en fonction des critères éthiques en vigueur dans la société : chroniques ou curables, dangereux ou inoffensifs, adultes ou enfants, hommes ou femmes... Il s'agit bien d'une stratégie de l'ordre : l'agencement rigoureux des places, des occupations, des hiérarchies, permet à l'asile de fonctionner comme « le paradigme d'une société idéale »; l'espace ordonné appelant une conduite réglée, l'hôpital, par sa disposition spatiale, est l'instrument même du traitement, la condition de la guérison; ce milieu construit, systématiquement contrôlé, véritable camisole morale, est un milieu thérapeutique parce qu'une pédagogie de l'ordre peut s'y déployer dans toute sa rigueur (R. Castel, *L'ordre psychiatrique*).

Les mêmes préoccupations inspirent la politique du logement ouvrier à partir du milieu du XIX^e siècle, lorsqu'on prend conscience des inconvénients de la cité-caserne qui se révèle mal adaptée à une normalisation en profondeur des comportements des classes populaires : en effet, à l'instar d'ailleurs de l'habitat sociétaire de type pha-

(68) La manie de la classification et plus généralement la croyance dans le despotisme de l'environnement sont perceptibles chez la plupart des utopistes qui, à partir de la fin du XVIII^e siècle, entreprennent de décrire les formes spatiales concrètes où faire vivre leurs sociétés. Le plan conçu par Owen pour la colonie idéale qu'il fonde dans l'Indiana en 1825 repose sur la distribution des populations de gens mariés, de célibataires, d'enfants, d'étrangers de passage dans des cases appropriées; ces catégories juxtaposées doivent totaliser 2000 personnes au maximum et s'inscrire dans des villes carrées de 2000 acres de superficie dont l'intérieur est occupé par des jardins et des terrains de jeu. Quant au phalanstère de Fourier, sa disposition doit accélérer et multiplier les relations, dont l'ordre ou le désordre dépendront de la forme spatiale; les groupes — vieux, enfants, riches, pauvres... — seront distribués en classes distinctes, en même temps que les déplacements et les rencontres seront rendus aussi fréquents que possible par la configuration et l'attrait des lieux de passage.

lanstérien rêvé par les utopistes, elle recrée des espaces collectifs homogènes, aisés à surveiller, certes, mais qui opposent leur opacité spécifique aux tentatives d'inculcation de nouveaux modes de vie, conformes aux nécessités de la mise au travail. Ce qu'on veut désormais, c'est briser les amalgames, régénérer la classe ouvrière par le « ménage », la moraliser, la stabiliser dans un espace domestique destiné à devenir un espace familial, provoquer enfin l'observation spontanée du modèle de la conjugalité légitime par des dispositifs spatiaux et architecturaux adéquats permettant de faire l'économie des contraintes institutionnelles. On mettra donc le ménage à l'abri du voisinage et de la foule pour accentuer un isolement propice au développement de la vie de famille : l'idéal de la cité ouvrière, au XIX^e siècle, c'est la maison individuelle pour famille réduite; ses effets d'architecture, comme plus tard ceux des immeubles à bon marché, sont des effets de séparation et de privatisation. On inscrit donc dans l'habitat les normes de l'ordre sexuel, social et politique dominant et du mode de vie bourgeois, qui représente la référence et l'objectif constants : la maison, puis l'appartement ouvrier, « réplique au degré zéro du logis bourgeois » (Ph. Meyer), est conçu pour conforter l'intimité conjugale. Cette intimité, dont l'habitat est désormais inséparable, implique la séparation définitive de la résidence et du travail et le rejet hors du logement de tous ceux qui n'appartiennent pas à la famille conjugale restreinte : célibataires ou concubins. Le logement est lui-même divisé en lieux distincts destinés à des usages différents — pièces à recevoir, à manger, à dormir —, et l'affectation à chaque membre de la famille d'une chambre et d'un lit concourt à la normalisation du fonctionnement de la cellule familiale (69). Cette normalisation des espaces d'habitation s'accroît aujourd'hui dans les grands ensembles, tandis que la disparition des quartiers comme espaces sociaux homogènes renforce encore le repliement de la vie familiale autour du foyer (J. Ion).

Le processus se poursuit donc, avec des modalités différentes : il s'agit d'inscrire les catégories marginales puis, à terme, la population toute entière, dans un espace contraignant dont chaque lieu, entièrement aménagé, dicte sa fonction à l'utilisateur, ne laissant aucune place à l'invention ni à la déviance. Non seulement le logement, mais les équipements collectifs, la rue elle-même, constituent autant de lieux d'apprentissage du conformisme social et d'inculcation du code dominant. L'urbanisme et l'architecture pourvoient à l'organisation autoritaire de l'espace dont chaque portion, nous signifiant par avance le permis et l'interdit, le normal et l'anormal, exerce une censure préventive sur nos actes. Le quadrillage total et totalitaire de

(69) On notera que cette différenciation était apparue dans les habitations aristocratiques et bourgeoises dès le XVII^e siècle : les fonctions remplies jusque-là par la salle commune sont alors distribuées selon quantité d'autres pièces de grandeur normale ; la pièce familiale se rétrécit tandis que les pièces réservées à chaque membre de la famille se multiplient (J. Habermas, p. 55).

l'espace débouche sur un dirigisme spatial qui, en nous dictant nos mouvements et l'emploi de notre temps, nous assujettit physiquement et psychiquement à l'ordre social existant, sans possibilité de dérive.

2) L'ESPACE-REPRÉSENTATION.

L'espace, tel qu'il est perçu par l'individu, est fait d'un assemblage de formes auxquelles sont associées des significations culturelles, psychiques, idéologiques : les formes spatiales, en effet, ajoutent à leur fonction stricte d'usage une fonction de représentation; expression d'une structure sous-jacente et souvent inconsciente, elles sont investies de valeurs symboliques et traduisent en signes visibles le projet ou les aspirations d'une société, ses croyances, son idéologie.

Ce sont ces signes, par lesquels la société s'inscrit dans l'espace et se donne à lire à travers lui, qui font que l'espace est porteur et producteur de sens, qu'il existe un langage spatial par lequel une société se signifie à elle-même — un langage dont le signifiant est spatial et le signifié culturel (70). La ville, en particulier, peut être conçue comme un système sémantique ou sémiologique, comme un ensemble signifiant transmettant des ordres, émettant et recevant des messages; il y a une écriture de la ville, décelable dans la disposition des lieux et dans leur enchaînement, dans « tout ce qui s'inscrit et se prescrit sur les murs » (H. Lefebvre, *Le droit à la ville*). La ville est une structure symbolique, un ensemble de signes qui permet le passage entre société et espace : dès qu'il y a une ville il y a un langage urbain, un système sémiologique rendant compréhensible « la communication des acteurs entre eux, à travers leur "mise en situation sémantique" dans la diversité du cadre spatial » (Castells).

Mais ces signes et ces symboles ne signifient qu'en fonction d'un code qui gouverne leur articulation, d'une structure qui les suscite et renvoie elle-même à un contexte culturel, à des données psychiques déterminant la relation entre un signifiant spatial et son signifié humain. La façon dont des correspondances s'établissent entre les formes spatiales et les images mentales qui s'y projettent, les symboles qui s'y attachent, les valeurs qui s'y investissent, n'est guère aisée à élucider : on peut se demander, comme à propos du langage, si la forme est antérieure à la pensée et l'a façonnée, ou si à l'inverse ce sont les mécanismes de la pensée qui se sont projetés sur les formes

(70) C'est en cela, selon A. J. Greimas, que l'espace s'oppose à l'étendue ; ou plutôt, l'étendue prise dans sa plénitude, remplie d'objets, doit être considérée comme la substance qui, une fois informée et transformée par l'homme, devient l'espace, c'est-à-dire la forme susceptible de servir en vue de la signification, du fait de ses articulations. La constatation que l'espace sert à signifier et qu'il existe un langage spatial devrait rendre possible la constitution d'une « sémiotique topologique », s'attachant à la description, à la production et l'interprétation des langages spatiaux par lesquels une société se signifie à elle-même en s'opposant spatialement à ce qui n'est pas elle puis en inscrivant dans l'espace ses articulations internes (pp. 129 s).

spatiales et les ont modelées (S. Rimbart). En fait, processus conscients et inconscients s'enchevêtrent ici étroitement. Le plan des villages et des villes, en particulier, exprime sans doute un inconscient collectif, mais à cet inconscient collectif, indissociable des apports culturels qui ont contribué à le forger tel qu'il est, se mêlent aussi des influences conscientes. Il n'est pas interdit de tenter une psychanalyse des formes spatiales : ainsi, l'identification fréquente de l'image de la ville à celle du corps féminin (cf. « le ventre de Paris ») laisserait à penser que dans les rapports qui unissent les hommes aux lieux, l'espace familier est celui de la mère, nourricière et protectrice; de même, les figures géométriques que forme le tissu urbain renverraient à des expressions collectives différentes du désir, le labyrinthe, plus proche des tendances instinctives, symbolisant le monde de la conscience matriarcale, le plan en carré révélant à l'inverse une volonté virile de puissance, représentant une mise en ordre du monde, affirmant une possession rationnelle et efficace (71). Mais si certaines images-clés semblent constituer des archétypes universels, s'enracinant profondément dans le psychisme et l'inconscient, les mythes et les symboles qui s'inscrivent dans l'espace et lui impriment un sens, un principe de lisibilité rassurants pour les hommes qui y vivent, varient suivant les cultures et les époques. L'espace est toujours codé, chargé de significations, mais le code n'est pas le même dans toutes les sociétés puisqu'il est le produit de pratiques, de croyances, de valeurs, de tout un processus partiellement conscient, partiellement inconscient par lequel une société se spécifie en se distinguant des autres et forge son individualité propre.

Dans les sociétés primitives, le symbolisme est particulièrement riche: la structure des villages exprime un système complexe d'oppositions entre sacré/profane, cru/cuit, célibat/mariage, mâle/femelle, centre/périphérie (72); elle résume et assure les rapports entre l'homme et l'univers, entre la société et le monde surnaturel, entre les

(71) Voir sur ce point les développements de S. Rimbart, pp. 30 s et de A. Frémont, pp. 38 s. Outre les formes géométriques, les zones d'ombre et de lumière jouent également un rôle important dans la symbolique urbaine : au mythe du labyrinthe correspondent les zones d'ombre, les dédales de rues sombres, contrastant avec les espaces ouverts et lumineux qui donnent une impression de libération.

(72) Aux îles Trobriand, on trouve au centre la place autour de laquelle sont disposés les greniers à ignames, de caractère sacré; une allée circulaire les entoure, en bordure de laquelle sont construites les huttes des couples mariés. Seuls les célibataires peuvent s'établir dans le cercle intérieur, tandis que les couples mariés doivent loger à la périphérie, et la place centrale est réservée aux hommes. De même, dans le village Bororo, le centre est occupé par la maison des hommes, demeure des célibataires, lieu de réunion des hommes mariés et strictement interdite aux femmes; il est entouré d'une vaste friche circulaire, avec au milieu la place de danse; des sentiers conduisent aux huttes familiales du pourtour, à la limite de la forêt, habitées par des couples mariés. Le rapport entre centre et périphérie recouvre une double opposition entre mâle et femelle, sacré et profane, l'ensemble central servant de théâtre à la vie cérémonielle et la périphérie étant réservée aux activités domestiques des femmes (*Anthropologie structurale*).

vivants et les morts (Lévi-Strauss). L'espace urbain n'est pas moins imprégné de significations symboliques, souvent de caractère sacré : les anciennes villes chinoises ont un plan quadrangulaire parce que la terre est considérée comme carrée, que le carré est sacré, et que la ville doit se conformer au plan général de l'Univers; de même, la cité grecque est structurée comme le *Cosmos*, autour d'un foyer sacré, le Temple, exprimant ainsi l'immanence de Dieu et du monde. L'urbanisme médiéval, en revanche, reflète une vision du monde nouvelle, fondée sur le principe de la transcendance divine : les valeurs religieuses restent au cœur des relations sociales, mais la signification de la religion est autre; l'ordre spirituel et l'ordre temporel sont désormais distincts et le caractère universel de la religion s'oppose à la singularité des communautés concrètes. Tandis que la vie quotidienne de chacun se déroule à l'intérieur d'un secteur cloisonné, d'un espace concentré, les cathédrales et les donjons jaillissent au centre, et la perspective verticale, obligeant les regards à s'élever vers le ciel (L. Mumford), traduit l'élan vers l'au-delà et vers l'universel.

La mise en place d'un appareil d'État centralisé et la laïcisation de l'idéologie dominante provoquent des mutations parallèles dans l'organisation de l'espace. C'est le pouvoir politique qui, désormais, se proclame et s'affiche; le territoire se couvre d'un réseau d'édifices qui représentent l'autorité publique centrale et symbolisent la puissance de l'État : hôtels de ville, préfectures, gendarmeries, palais de justice, prisons, écoles... ponctuent villes et villages de leur présence visible, affirmant l'omniprésence du pouvoir, la solidité de l'ordre établi, l'unité de la nation. Si Jules Ferry se préoccupe de construire des écoles « aussi rapidement que le boulanger fabrique son pain » et selon un moule uniforme, ce n'est pas seulement pour scolariser les enfants, mais pour que le nouveau régime républicain soit représenté en chaque point du territoire national; et aujourd'hui encore, dans les villages et les petites villes, tout bâtiment scolaire conserve cette connotation de représentant de l'autorité étatique et fait figure d'instrument au plan local de l'appareil d'État central. L'utilisation de l'architecture comme moyen de gouvernement est du reste un phénomène ancien : les princes ont toujours cherché à doter leurs villes de palais, de grandes places et de vastes avenues proclamant leur puissance aux yeux de tous. Bien plus tard, l'époque stalinienne sera elle aussi une période de constructions dispendieuses, d'une architecture monumentaliste et flamboyante, destinées à symboliser l'installation définitive du nouveau pouvoir socialiste.

Mais l'espace n'exprime pas seulement la réalité et la force du pouvoir; il retranscrit aussi les normes et valeurs dominantes d'une société et concourt ainsi à organiser les rapports sociaux conformément à ces normes et valeurs dont il porte les signes visibles. L'inculcation de l'idée d'unité nationale a ainsi trouvé en France un vecteur privilégié dans la carte géographique affichée au mur de toutes les écoles : représentant le territoire de l'État-nation délimité par ses

frontières, elle constituait en effet le symbole par excellence de son unité et de sa pérennité dans le temps (Y. Lacoste). D'une façon générale, les formes spatiales tendent, par les représentations qui leur sont associées, à renforcer l'intégration communautaire, précisément parce qu'elles sont investies par l'idéologie dominante. D'où l'importance particulière du centre — où plutôt de la « centralité », comme ensemble complexe des représentations liées à l'image du centre : le centre des villes n'est pas seulement le lieu où s'exerce le pouvoir, où il siège, où il laisse son empreinte; c'est aussi par excellence le lieu de diffusion des modèles culturels valables sur l'ensemble du territoire, le lieu qui concentre au plus haut degré les signes d'un passé historique commun; c'est enfin, et de plus en plus, un lieu de spectacle, de loisir, de divertissement, un « foyer de consommation où surgissent toutes les tentations de la possession » (R. Ledrut). La fonction symbolique du centre tient à cette possibilité multiforme qu'il offre de s'identifier, à travers lui, à l'ensemble de la communauté, à ses valeurs, à son passé (73).

On décrypte ainsi, à travers les formes spatiales, une vision du monde en constante évolution; mais simultanément, les signifiants s'appauvrissent : la richesse du symbole caractéristique des sociétés traditionnelles se perd et fait place à l'univocité du signe, à l'automatisme du signal — seuls signifiants que puisse encore produire l'espace uniforme et unidimensionnel des sociétés industrielles, imprégné de rationalité économique et, bientôt, cybernétique. Les images autrefois diverses se confondent. Les monuments où l'imaginaire trouvait ses jalons se muent en bâtiments uniformes et impersonnels, construits industriellement et selon un moule unique, dont l'uniformité même révèle le fondement commun — économique — de l'ordre. La tour de bureaux, qui matérialise l'idéologie de l'expansion et projette dans l'espace les valeurs d'efficacité et de rationalité (J. Ion), remplace dans la symbolique urbaine les édifices multiples par lesquels le pouvoir se proclamait : le pouvoir, de fait, n'est plus à conquérir, et le symbolisme architectural n'a plus ici de raison d'être. La conception des villes, purement instrumentale, prolonge elle aussi la rationalité économique. Et dans ce monde éclaté,

(73) En analysant, à partir des discours tenus sur le quartier du Marais, à Paris, l'image du centre qui s'en dégage, on a constaté que quatre « isotopies » se superposaient (un message isotope est celui qui possède une cohérence sémantique) : 1) Le centre : objet du désir et enjeu du combat fonctionnant suivant la disjonction centre/cœur vs pourtour ; 2) Le centre : lieu archaïque de la représentation, où la conscience mythique développe ses fantasmes fonctionnant selon la disjonction centre/ancien vs périphérie/moderne ; 3) Le centre-origine : le centre est ancien, traditionnel, la périphérie n'a ni vocation, ni identité ; 4) Le centre : lieu de pouvoir, car le pouvoir est le support du centre, le centre n'étant pas forcément le lieu où il siège mais celui où il a laissé son empreinte. Enfin, toutes ces isotopies se confondent en une image-robot, idéologique, qui fait du centre le lieu de l'harmonie — harmonie sociale, harmonie du passé et du présent, harmonie urbaine et architecturale... —, occultant ainsi les problèmes, les conflits ou les distorsions (A. Laurentin).

uniforme et sans histoire, voué à la production, seule une signalétique, un système de signes élémentaires aisément lisibles, ceux-là mêmes qui canalisent la circulation automobile dans les villes, peut permettre aux habitants de se diriger et leur donner la compréhension de leur espace. Le dirigisme spatial garantit l'ordre et tient lieu de consensus (F. Barré).

*
**

Lieu, enjeu et instrument des stratégies de pouvoir, instance de normalisation et d'assujettissement à l'ordre social, vecteur d'inculcation des normes et des valeurs dominantes, l'espace participe étroitement au mécanisme de l'aliénation des hommes dans la société. L'espace est tout à la fois aliéné et aliénant, parce qu'il est structuré à l'image d'une société dans laquelle les hommes ont perdu la maîtrise de leur devenir. L'espace est mutilant et répressif parce que son appropriation et sa soumission à la loi de la valeur réduisent et réglementent strictement son usage : « tout y est indiqué, conceptualisé, localisé, implanté, donc déterminé et simultanément déterminant » (I. Schein). Si la liberté individuelle s'exprime aussi en termes d'espace — d'espace à parcourir, à découvrir —, cette liberté est étroitement contrôlée; l'évasion et le dépaysement sont eux-mêmes strictement codifiés. On n'échappe pas plus au code spatial qu'on n'échappe au code social.

Eclaté et cloisonné, déshumanisé et fonctionnel, l'espace reproduit et conforte la division sociale du travail, la ségrégation et l'atomisation d'une civilisation de masse. Dans ces conditions, le déracinement de populations entières — nomades sédentarisés, travailleurs émigrés, ruraux exilés en ville, citadins relégués dans des banlieues-dortoirs — n'est pas un phénomène marginal : il illustre au contraire la logique même d'un système où l'homme devient étranger à l'espace où il vit. Si cette inadaptation croissante n'est pas toujours ressentie comme telle, c'est parce qu'une série de mécanismes concourent à la masquer. La perception de l'espace, en effet, est conditionnée, et l'image que les hommes s'en font s'enracine dans des schémas idéologiques qui permettent de faire accepter comme naturelles et nécessaires les contraintes de l'aliénation. L'individu ne peut finalement s'adapter à un espace forgé par et pour une société déshumanisée qu'en s'adaptant à cette société elle-même, en intériorisant ses valeurs, c'est-à-dire en aggravant sa propre aliénation. Espace et contrôle social entretiennent ici encore un rapport nécessaire, puisque le contrôle social garantit aussi l'adaptation forcée des hommes à l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHUSSER (L.), *Lire le capital*, T. II, Maspero, 1965.
- ARIÈS (Ph.), *Histoire des populations françaises*, Seuil-Points, 1971.
- BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, P.U.F., Coll. Sup., 3^e éd., 1978.
- BARRÉ (F.), « En signe de ville », *Traverse/2*, novembre 1975, Ed. de Minuit.
- BATAILLON (C.) et autres, *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers Monde*, P.U.F., Coll. IEDES, 1977.
- BERNARD (F.), « Les développements récents du droit français en ce qui concerne les populations non sédentaires », *Mélanges Stassinopoulos*, L.G.D.J., 1974.
- BERNARD (O.), RONAT (M.) et BRABANT (J. M.), « Des réponses à Michel Foucault », *Hérodote*, n° 6/1977.
- BOLTANSKI (L.), « Les usages sociaux de l'automobile : concurrence pour l'espace et accidents », *Actes de la rech. en sc. soc.*, 1973/2.
— « L'encombrement et la maîtrise des "biens sans maître" », *ibid.*, 1976/1.
- BORREIL (J.), « Circulations et rassemblements », *Les Révoltes Logiques*, n° 7/1978.
- BOUTHOU (G.), *L'infanticide différé*, Hachette, 1970.
- BRAUDEL (F.), *Ecrits sur l'histoire*, Flammarion-Science, 1969.
- BUTLER (R.), NOISSETTE (P.), *De la cité ouvrière au grand ensemble*, Petite Coll. Maspero, 1977.
- CASTEL (R.), « L'institution psychiatrique en question », *Rev. fr. de sociol.*, 1971/1, et « Vers les nouvelles frontières de la médecine mentale », *ibid.*, 1973/numéro spécial.
— *Le psychanalisme*, Maspero, 1973, rééd. U.G.E., 10-18, 1976.
— *L'ordre psychiatrique*, Ed. de Minuit, 1976.
- CASTELLS (M.), *La question urbaine*, Maspero, 1972.
- CHAMBENOIS (Ch.), « Les villes géantes : Buenos-Aires », *Le Monde*, 17 mai 1978.
- CHAMPAGNE (P.), « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la rech. en sc. soc.*, 1975/3.
- CHAMPENOIS (M.), « Les villes géantes : Londres », *Le Monde*, 1^{er} février 1978.
- CHEVALIER (J.), LOSCHAK (D.), *Science administrative*, T. I : *Théorie générale de l'institution administrative*, L.G.D.J., 1978.
- CHOAY (F.), *L'urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, 1965.
- CLASTRES (P.), *La société contre l'Etat*, Ed. de Minuit, 1974.
— « Archéologie de la violence », *Libre*, n° 1/1977, Payot.
- * DELEUZE (G.), GUATTARI (F.), *L'anti-Œdipe*, Ed. de Minuit, 1972.

- ENGELS (F.), *L'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat*, 1874, Ed. sociales, 1954.
- FARGE (A.), « Un espace urbain obsédant : le commissaire et la rue à Paris au XVIII^e siècle », *Les Révoltes Logiques*, n° 6/1977.
- FIELD (M.), BROHM (J. M.), *Jeunesse et Révolution*, Petite Coll. Maspero, 1975.
- FOUCAULT (M.), *Naissance de la clinique*, P.U.F., 1963, 3^e éd. 1975.
 — *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, 1972, rééd. Coll. Tel, 1976.
 — *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.
 — *Histoire de la sexualité*, T. I : *La volonté de savoir*, Gallimard, 1976.
- FOURQUET (F.), « L'idéal historique », *Recherches*, n° 14/1974, rééd. U.G.E., 10-18, 1976.
- FOURQUET (F.), MURARD (L.), « Les équipements du pouvoir », *Recherches*, n° 13/1973, rééd. U.G.E., 10-18, 1976.
- FRÉMONT (A.), *La région, espace vécu*, P.U.F., Coll. Sup., 1976.
- GEORGES (P.), *L'action humaine*, P.U.F., Coll. Sup., 1968.
- GLUCKSMANN (A.), *La cuisinière et le mangeur d'hommes*, Seuil-Combats, 1975.
- GOFFMAN (E.), *Asiles*, Ed. de Minuit, 1968.
- GREIMAS (A. J.), *Sémiotique et sciences sociales*, Seuil, 1976.
- GUIOMAR (J. Y.), *L'idéologie nationale*, Champ libre, 1974.
- HABERMAS (J.), *L'espace public*, Payot, 1978.
- HALL (E. T.), *La dimension cachée*, Seuil, 1971, rééd. Points, 1978.
- ION (J.), *Les équipements culturels et la ville*, CRESAL, Saint-Etienne, 1972.
- ISNARD (H.), *L'espace géographique*, P.U.F., Coll. Sup., 1978.
- JOBERT (B.), « Le système politique entre le pouvoir et la domination », in *Éléments pour une nouvelle approche de l'Etat dans la France d'aujourd'hui*, C.E.R.A.T.-I.E.P. Grenoble, 1977.
- JOSEPH (I.), FRITSCH (Ph.), « Disciplines à domicile. L'édification de la famille », *Recherches*, n° 28/1977.
- KOPP (A.), *L'architecture stalinienne*, P.U.G., 1978.
- LACOSTE (Y.), *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Petite Coll. Maspero, 1976.
 — « Brader la géographie, brader l'idée nationale », *Hérodote*, n° 4/1976.
- LAMARCHE-VADEL (G.), PRÉLI (G.), « L'Asile », *Recherches*, n° 31/1978.
- LANGELLIER (J. P.), « Les villes géantes : Lagos », *Le Monde*, 22 février 1978.
- LAURENTIN (A.), *L'image du centre : le Marais à Paris*, C.S.U., 1974.
- LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes*, (1933), Points, 1971.
- LEDRUT (R.), *Sociologie urbaine*, P.U.F., Coll. Sup., 2^e éd. 1973.
- LEFEBVRE (H.), *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, rééd. Points, 1974.
 — *La révolution urbaine*, Gallimard, Coll. Idées, 1970.
 — *La production d'espace*, Anthropos, 1974.
- LEFORT (C.), *Un homme en trop*, Seuil, 1976.
- LÉVI-STRAUSS (C.), *Anthropologie structurale*, Plon, 1958, rééd. 1974.
- LIPIETZ (A.), *Le capital et son espace*, Maspero, 1977.
- MEYER (Ph.), *L'enfant et la raison d'Etat*, Points, 1977.
- MOLES (A.), ROHMER (E.), *La psychologie de l'espace*, Casterman, 1972.
- MUMFORD (L.), *La cité à travers l'histoire*, Seuil, 1964.
- MURARD (L.), ZYLBERMAN (P.), « Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré », *Recherches*, n° 25/1976.

- PERROT (M.), « La fin des vagabonds », *L'histoire*, n° 3/1978.
- PICHOI (M.), « Territoire à prendre, territoire à défendre : le Larzac », *Hérodote*, n° 10/1978.
- POULANTZAS (N.), *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, P.U.F., 1978.
- QUERRIEN (A.), « L'enseignement, 1. L'école primaire », *Recherches*, n° 23/1976.
- RIMBERT (S.), *Les paysages urbains*, Armand Colin, Coll. U-prisme, 1973.
- SANTIBANEZ (R.), « Contrôle de l'espace et contrôle social dans l'Etat militaire chilien », *Hérodote*, n° 5/1977.
- SANTOS (M.), « De la société au paysage. La signification de l'espace humain », *Hérodote*, n° 9/1978.
- SZELENYI (I.), « Gestion régionale et classe sociale : le cas de l'Europe de l'Est », *Rev. fr. de sociol.*, 1976/1.
- VANOLI (D.), « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux », *Les Révoltes logiques*, n° 2/1976.
- WITTFOGEL (K.), *Le despotisme oriental*, Ed. de Minuit, 1964.